

Achetons ANTIQUITÉS
Meubles anciens de tous genres, successions, tableaux de grande valeur, bronze, argenterie, etc. Payons très bons prix, allions partout, acceptons frais virements.
832-1930 — 692-4878
70, Dalhousie, Québec

LE SOLEIL

ACCLAIM
Clé en main **14 444\$**
Tout compris (Taxe incluse)

DUVALLOIN
Utilisation 36 mois 38¢
CHRYSLER-PLYMOUTH-LITE **687-5510**

VENDREDI 21 AVRIL 1989

QUÉBEC, 95^e ANNÉE, NO 112
48 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3,00\$
MONTREAL-ILES DE LA MADELAINE-GASPE-RIVIERE AU RENARD-PERCE-ARBITRIEN-SAC

35¢

LES ARTS

LE SOLEIL se retire du prix Robert-Cliche

Déçu par le peu de visibilité que lui offre le Salon du livre, LE SOLEIL retire sa participation au prix Robert-Cliche. Le réseau Quatre Saisons prendra la relève. **C-1**

LA REGION

Terrains payés trop cher: le maire Pelletier explique

Le maire Pelletier a expliqué, hier, pourquoi la ville avait payé des terrains 3,8 fois plus que la valeur établie par le service d'évaluation de la CUQ. **A-3**

LE QUÉBEC

Bourassa prêt à réintégrer Clifford Lincoln au Cabinet

Bourassa se dit prêt à réintégrer Lincoln au Cabinet, moins de quatre mois après que l'ancien ministre eut démissionné après avoir voté contre la loi 178. **A-8**

LE CANADA

Zonage agricole: la Cour suprême déboute 4 citoyens

La Cour suprême a donné raison hier à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans plusieurs causes impliquant le zonage agricole. **A-9**

LE MONDE

La cause de l'explosion sur l'Iowa demeure inconnue

La US Navy a annoncé hier qu'elle n'avait pas encore pu déterminer la cause précise de l'explosion qui a fait 47 morts à bord du cuirassé Iowa. **B-7**

L'ÉCONOMIE

Le Nouveau-Brunswick veut vendre de l'énergie à Hydro

Le Nouveau-Brunswick pourrait profiter du manque de pluie pour vendre en plein été de l'électricité au Québec, a indiqué Énergie Nouveau-Brunswick. **B-1**

L'EDITORIAL

Pas de politique globale d'habitation au Québec

Des dizaines de milliers de ménages sont confrontés quotidiennement aux problèmes de l'habitation à cause d'un logement qui ne répond pas à leurs besoins. **B-6**

L'INDEX

Local et régional	A-3 et A-4
Le Québec	A-5 à A-8
Le Canada	A-9
Le Monde	B-7 et B-8
Alain Bouchard	A-5
Annonces classées	C-5 à C-12
Arts	C-1 à C-4
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-12
Carrières et professions	C-14
Décès	C-13
Économie	Cahier B-1 à B-5
Feuilleton	C-7
Éditorial	B-6
Horoscope	C-12
Mots croisés	C-9
Mot mystère	C-9
Où aller à Québec	C-4
Patron	C-12
Pierre Champagne	A-9

LA METEO

Ensoleillé en matinée. Des nuages et possibilité de chutes de neige par la suite. Max.: 3 à 5. Vents devenant modérés en après-midi. Risque de précipitations: 30%. Demain: des nuages. **S-16.**

Jugement de la Cour suprême sur l'incendie de La Bastogne Beauport doit payer \$5 millions

Coup de massue, hier, pour la population du Beauport d'avant la fusion: la Cour suprême vient de trouver la Ville responsable d'une partie des dommages causés lors de l'incendie du motel Laurentide et du restaurant La Bastogne, en 1972. Elle devra payer des dédommagements pour environ \$5 millions!

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

C'est un avocat des appelants, Me Gratien Boily, qui a annoncé la nouvelle à la presse hier midi. Pour lui c'est la fin d'un dossier difficile.

La Cour suprême donne raison au juge de la cour supérieure qui n'a pas commis d'erreur dans la détermination des faits ni dans les conclusions qu'il en a tirées. La cour d'appel n'était pas justifiée d'intervenir et de substituer son opinion à celle du premier juge, peut-on lire

dans le jugement qui contient 150 pages!

La négligence d'un client est à l'origine de l'incendie qui a endommagé le complexe hôtelier à l'hiver 1972. L'auteur de l'incendie a été trouvé responsable pour une partie des dommages.

Par contre, à leur arrivée sur les lieux, dit le jugement de la Cour suprême, les pompiers déversent l'eau du camion-citerne sur le foyer d'incendie, mais l'eau vient rapidement à man-

Suite A-2, Bastogne...



L'incendie de La Bastogne en 1972 avait été très spectaculaire.

Incendie tragique à St-Jean-sur-Richelieu



Trois enfants et deux adolescentes ont péri dans l'incendie d'une maison de type duplex, hier matin, à Saint-Jean-sur-Richelieu, à une trentaine de kilomètres au sud de Montréal. Un enquêteur de la police examine ici un chaudron laissé sur la cuisinière.

Cinq jeunes perdent la vie

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (PC) — Trois enfants et deux adolescentes ont péri dans l'incendie d'une maison de type duplex, hier matin, à Saint-Jean-sur-Richelieu, à une trentaine de kilomètres au sud de Montréal.

Les victimes sont Daniel et Maxime Dupéré, âgés respectivement de neuf et trois ans, leur petite sœur Roxanne, âgée de sept mois ainsi que leurs gardiennes, Solange Warren, 16 ans, et Nicole Gaulin, âgée de 17 ans. Cette dernière était la sœur de la mère des enfants.

Maxime a été trouvé sur le plancher de la salle de bain tandis que les autres victimes étaient dans la chambre principale. Toutes seraient mortes asphyxiées.

Selon les pompiers, la petite Roxanne était encore vivante à leur arrivée sur les lieux mais les efforts pour la ramener ont été vains. Elle est décédée une quinzaine de minutes après son arrivée à l'hôpital.

Les parents, Germain Dupéré et Lise Gaulin-Dupéré, tous deux âgés de 28 ans, étaient à leur travail au moment du sinistre. M. Dupéré a appris la tragédie en arrivant à son domicile pour le dîner.

L'incendie semble avoir éclaté dans la cuisine du loge-

ment de la famille, à l'étage. Les enquêteurs n'écartaient pas hier l'hypothèse d'un feu de cuisson.

Un chimiste effectuait des expertises hier après-midi dans la maison dont l'intérieur a été calciné.

C'est un facteur qui a lancé l'alerte un peu après 10 h 30 après avoir aperçu la fumée qui s'échappait de la maison.

Le coroner du district, le Dr André Dandavino, a déclaré qu'à l'arrivée des pompiers, moins de 10 minutes après le déclenchement de l'alerte, le feu s'était presque éteint de lui-même, faute d'oxygène.

Clyde Wells battu dans son comté Terre-Neuve passe aux libéraux

ST-JEAN, T.-N. (PC) — Après une quasi-clandestinité de 17 ans, les libéraux de Terre-Neuve ont chassé, hier soir, la dynastie conservatrice — qui gouvernait depuis 1972 — en formant un gouvernement légèrement majoritaire, lors des 13^{èmes} élections générales dans cette province.

Les libéraux ont remporté 31 comtés alors que les conservateurs ont récolté 21 sièges, sur un total de 52 sièges. Les néo-démocrates ont été tout simplement balayés du parquet de la législature.

Mais le chef libéral, Clyde Wells, 51 ans, aura la victoire modeste, ayant encaissé une défaite personnelle dans son comté aux mains de l'ex-ministre de la Justice, Mme Lynn Verge, la seule femme dans le défunt caucus conservateur. Il suit en cela les sombres traces de Don Getty, récemment défait dans son comté alors que son parti triomphait à l'échelle provinciale, et de Robert Bourassa, qui subissait le même sort en 1985.

M. Wells a déjà indiqué qu'il demanderait à un de ses députés élus de démissionner de son poste, pour que le chef brigue le comté lors d'une élection partielle. « Il ne s'agit que d'un délai mineur dans l'ordre des choses », a commenté M. Wells. **Presque égaux au suffrage universel**

Malgré leur avance dès le début du dépouillement, les conservateurs ont dû rapidement céder du terrain au profit des libéraux. A un certain moment, les deux partis trimaient dur, nez à nez dans plusieurs comtés, alors que le NPD traînait lamentablement derrière. Le pourcentage des voix exprimées mettaient libéraux et con-

servateurs pratiquement à égalité — 47,5 contre 47,3 —, mais la carte électorale a penché en faveur des « Rouges ».

Environ 361,900 électeurs étaient inscrits sur les listes électorales, et la participation aurait atteint 79 % comparativement à 77 % en 1985. Le temps a varié grandement d'une région à l'autre: averse de pluie, soleil, mais aussi averse de neige.

Tom Rideout, 40 ans, qui a succédé, le mois dernier, au démissionnaire Brian Peckford au poste de premier ministre — le quatrième dans l'histoire de Terre-Neuve — a été facilement élu dans son comté de Baie-Verte-White-Bay, au Nord de l'île. Il aura occupé le prestigieux poste pendant près d'un mois.

Quant au NPD, il n'a même pas pu faire élire son chef, Cle Newhook, dans le comté de St-Jean-Est, une circonscription urbaine où il avait passé la majeure partie de la campagne électorale. M. Newhook, âgé de 45 ans, avait remporté la course à la direction de son parti, en mars dernier, mais a perdu la chance d'occuper un siège à la législature provinciale, devant le ministre des Sports, Kevin Parsons. Les autres candidats du NPD — représentés dans 34 des 52 comtés — occupaient tous la dernière place dans les résultats.

Suite A-2, Terre-Neuve...

La SQ met 3 heures pour répondre à un appel à la bombe

La présumée bombe qui a mis le branle-bas de combat au sein de quatre corps policiers dans la nuit de mercredi aurait eu tout le temps d'exploser sur le traversier Alphonse-Desjardins puisque que les artificiers de la Sûreté du Québec se sont pointés au quai du boulevard Champlain trois heures après l'appel fait par les autorités du port.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Après avoir appris vers minuit 30 qu'un colis suspect avait été déposé dans la niche du moteur de l'ancre du traversier, le sergent Marcel Robert, de la police des ports nationaux, a dû insister pour faire bouger la grosse

machine des mesures d'urgence.

Un officier de la SQ a même suggéré aux préventionnistes d'appeler l'Armée canadienne tellement il avait de la difficulté à joindre une équipe d'experts en explosifs à Québec. Mais pour faire venir des spécialistes militaires qui se trouvaient à

Saint-Hubert ou dans l'Ouest canadien, il fallait passer par Ottawa. Les pompiers de Québec accourus avec leurs camions-pompes et leurs échelles au quai de Québec ont donc suggéré au coordonnateur de faire venir la Protection civile.

C'est à ce moment que la SQ a fait volte-face et a réussi à faire sortir de leur lit deux techniciens et leur robot téléguidé pour inspecter ce fameux sac de plastique noir découvert à l'avant du pont d'embarquement par un officier du Alphonse-Desjardins.

Vers 4 h 15, M. le Robot s'est approché tranquillement du fameux paquet et lui a tiré une balle. Aucune explosion ne s'est fait entendre, comme le prétendait l'auteur de l'appel anonyme, un homme dans la quarantaine, en parlant à une employée de la billetterie du quai de Lévis, vers 23 h 30. L'un des experts de la Sûreté s'est donc avancé vers la niche de métal abritant le moteur de l'ancre et a saisi le fameux paquet, qui contenait 20 mètres de cordage blanc, un matériel bien connu des navigateurs. Le déploiement de la SQ a duré à

peine trente minutes.

Mais la hargne du mauvais plaisantin a monopolisé entre minuit et huit heures du matin, l'énergie d'une douzaine de policiers de Lévis, Québec, de la SQ et du port, pour l'évacuation des dix passagers et des quatre véhicules du Alphonse-Desjardins, la fouille du traversier et de son jumeau, le Lomer-Gouin, la protection du périmètre de sécurité établi toute la nuit autour du quai de Québec, la fermeture du boulevard Champlain, entre les côtés

Suite A-2, SQ...

18^e salon international du livre de Québec
18 au 23 avril 1989



L'univers du livre!
Des centaines d'éditeurs de plusieurs pays
Des auteurs québécois et étrangers
Des colloques, tables rondes et conférences
Quiz littéraire argent-livre
Récital de poésie
Grands prix du Salon valeur de 10 000\$

AU CENTRE MUNICIPAL DES CONGRÈS
Mardi ouverture à 19 heures
et tous les jours de 12 h à 22 h
(Sauf dimanche fermeture à 18 h)

Entrée:
Adulte: 3\$
Enfant: 2\$
Accompagné: 1\$

Suites de la première page

Terre-Neuve...

A la dissolution de la législature de 52 sièges, les conservateurs en détenaient 34, les libéraux 14 et les néo-démocrates deux. Deux sièges demeuraient vacants.

Les conservateurs détenaient le pouvoir dans cette province depuis 1972, alors que les troupes de Frank Moores battaient la puissante machine libérale de Joey Smallwood, premier ministre de Terre-Neuve depuis l'entrée de la province dans la Confédération, en 1949.

La campagne électorale de 21 jours aura été marquée par les questions touchant le leadership et la performance gouvernementale. Ironiquement, les conservateurs fédéraux ont peut-être mis des bâtons dans les roues de leurs cousins provinciaux, avec l'annonce de mauvaises nouvelles concernant le projet Hibernia (ressources off-shore) et les quotas de morue.

Les libéraux ont tapé vertement sur le précédent gouvernement, rappelant le bide total des serres hydroponiques, les statistiques désastreuses du chômage dans cette province et l'exode de la population vers le continent.

Le nouveau premier ministre, Clyde Wells, est entré en politique en 1966, comme ministre dans le cabinet Smallwood. Mais après un désaccord avec son chef sur le financement de la raffinerie Come by Chance, en 1968, il traversait le parquet pour siéger comme libéral indépendant. En 1971, il se retirait de la vie politique pour une période de 16 ans.

Il devait effectuer son retour en politique par la grande porte de la course à la direction du parti libéral, en 1987, et était élu la même année député dans le comté de Windsor-Buchans, lors d'une élection partielle.

SQ...

Lamontagne et de l'Église et la neutralisation du colis. La Société des traversiers devra également déboursier les voyages en taxi des clients privés des services du navire entre minuit trente et 3 h 45.

Bourassa met en garde Clyde Wells

RIVIERE-DU-LOUP - Le premier ministre Bourassa a clairement averti le nouveau premier ministre de Terre-Neuve, M. Clyde Wells, qu'il pourrait oublier la juridiction sur les pêcheries s'il remettait en question l'adhésion de Terre-Neuve à l'accord constitutionnel du lac Meech.

« La deuxième ronde de négociations ne pourra commencer que si la question du Québec est réglée », a-t-il déclaré, rappelant que c'est le gouvernement de M. Brian Peckford qui avait demandé « avec insistance » que la question des pêcheries soit mise à l'ordre

du jour. « Je crois que Terre-Neuve a intérêt à la ratification de l'accord du lac Meech », a-t-il dit.

« M. Wells a dit durant la campagne électorale que le rejet du lac Meech n'était pas une priorité. Ça m'étonnerait que ça en devienne une.

Grave incendie à Lévis

L'entrepôt en démolition de la Nouvelle Place Dionite à Lévis a été détruit par le feu vers 23 heures hier soir. Les dommages dépassent les \$100,000.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

L'imposant édifice de deux étages, situé à l'angle des rues Saint-Louis et Desjardins dans le Centre-Ville, était complètement en flammes à l'arrivée de la quinzaine de policiers pompiers répondants à une alerte générale.

Le propriétaire du complexe, M. Gilbert Roy, a précisé hier soir, que les derniers employés à la démolition de l'entrepôt avaient quitté la place vers 10h45 et qu'à ce moment tout était normal dans la bâtisse. M. Roy n'écarte donc

pas la possibilité d'un incendie criminel, étant donné que l'électricité avait été coupée depuis le début des travaux en février.

La superficie détruite hier soir est d'environ 15,000 pieds carrés soit environ la moitié du complexe. Un commerce adjoignant à Place Dionite, la quincaillerie Paquet et Jean a dû être vidée d'une partie de sa marchandise parce qu'elle était envahie par la fumée.

LA QUOTIDIENNE
tirage du 20 avril 89
6-9-0
1-3-2-7

Une première fouille effectuée vers 11 h 30 par la police au quai Lévis n'avait rien donné. C'est le 2e officier de l'Alphonse-Desjardins, Réal Ouellet, qui a finalement aperçu un sac suspect dans la bouche de la niche de l'ancre alors que le traversier se dirigeait vers Québec, vers minuit 15. Il a fait venir le 1er officier Gilles Lecompte, qui, en tâtant le lourd objet, a senti le danger.

« Nous prenons tous les appels concernant ce service public au sérieux et nous suivons les directives. J'ai déjà vu un comique brasser une boîte suspecte lors d'une alerte à la bombe à la Gare maritime Champlain », explique le sergent Robert. Le capitaine du traversier, Gilles Pruneau, précise que cet onéreux déploiement s'est déroulé dans le calme.

« Sans discréditer personne, disons que les délais d'intervention prouvent qu'il y a des problèmes de coordination dans les services d'urgence », dit-il. Ce marin qui compte 19 ans de métier avoue que le service de traversiers a déjà connu pareille menace, surtout depuis l'apparition des problèmes syndicaux, il y a quatre ans. « On a notre petite idée sur l'auteur du coup de fil », conclut-il.

Bastogne...

quer faute d'un raccordement aux bouches d'incendie. Enneigées et difficiles d'accès, celles-ci sont inutilisables parce qu'elles sont gelées ou brisées. Ce n'est qu'après une quarantaine de minutes que les pompiers parviennent à obtenir de l'eau des bouches d'incendie.

La Cour conclut que la Ville doit être tenue responsable pour la pénurie d'eau et d'un certain nombre de fautes des pompiers dans l'exécution de leurs fonctions.

La Ville est condamnée à payer \$1,972,334.51 pour le motel Laurentide, \$464,982.15 pour le restaurant La Bastogne et \$28,416 en faveur de M. Thomas R. Lévesque, principal actionnaire de La Bastogne. Avec les intérêts depuis 1972, la somme à payer sera d'environ \$5 millions selon Me Boily.

Pas de commentaire

Le maire de Beauport, M. Jacques Langlois, s'est refusé à tout commentaire hier. Il donnera une conférence de presse, mardi.

Il a passé l'après-midi d'hier avec le contentieux de la ville, dont Me Jean-Charles Lord. La Ville doit analyser le jugement mais aussi faire des vérifications de ses assurances responsabilité.

Il y a plus. Selon les termes de la fusion de six municipalités en 1976, seuls les citoyens de l'ancienne ville de Beauport devront payer « la facture de La Bastogne », comme on disait à l'époque. On étudie donc les modalités de la fusion.

Par ailleurs, ce jugement vient dire que les municipalités ne jouissent pas d'une indemnité dans des cas semblables. C'est la première fois que la responsabilité civile d'une municipalité est coulée dans le béton.

Plusieurs municipalités aux prises avec des poursuites semblables attendaient fébrilement ce jugement qui servira sans doute, entre autres, dans la cause relative à l'incendie de Place Alexis-Nihon, à Montréal.

Dès demain dans LE SOLEIL

Au moment où les 40,000 membres de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec enclenchent une série de moyens de pression pour forcer le gouvernement à améliorer leurs conditions de travail, la journaliste Brigitte Breton a rencontré des infirmières de la région de Québec pour connaître ce qui les irrite dans l'exercice de leur profession, longtemps désignée comme une vocation; Mme Breton a accompagné des infirmières dans leur travail, et nous explique leurs revendications dans l'actuelle ronde de négociations avec le gouvernement.



Enfin, Mme Breton a aussi interrogé des femmes qui ont quitté la profession et d'autres qui souhaitent y adhérer. À lire à partir de demain, samedi, dans LE SOLEIL.

TWIK



signé patagonia

le pullover synchilla

twik part à la conquête du mont ste-anne, à la descente des chutes montmorency, twik est d'attaque, par monts et par vaux dans son pullover tricot polyester brosse «patagonia» forme ample, taille élastique pour la liberté d'action, palette de couleurs irrésistibles... royal, émeraude, aqua, orange nouveau, fuchsia. m.l.xl. 135.00

TWIK



exclusif à la guèpière

le pyjama bermuda tout coton

une grande chemise forme carrée, 100 % coton, encolure ronde fermée de multi-boutons sous un long empattement, se porte sur la culotte bermuda taille élastique. rayé rose ou chambray sur fond blanc, disponible aussi en madras et crépon. s.m.l. 40.00



tout coton...

la robe parsemée de pois

romantique, rêveuse, flâneuse selon son humeur, twik se sent bien dans sa robe tout coton à pois mauves sur fond blanc, coupée taille basse, plis couteaux devant et derrière, boutonnée au dos, manches courtes et bouffantes. p.m.g. 65.00

la maison



simons

TROIS MAGASINS...

PLACE STE-FOY,

GALERIES DE LA CAPITALE,

VIEUX QUÉBEC

Québec a payé des terrains 3.8 fois le prix de leur évaluation

Si la Ville de Québec n'a pas pris de réserve pour empêcher la spéculation sur les 7,850,000 p.c. de terrains qu'elle a achetés à Neufchâtel pour y établir un parc industriel, c'est qu'elle n'en avait pas le pouvoir. Et si elle n'est pas allée au tribunal de l'expropriation c'est qu'elle jugeait que le prix de \$1 du pied carré était le prix du marché.

textes de BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

Le maire de Québec s'est présenté aux journalistes avec un document de 17 pages, hier après-midi, pour expliquer les raisons qui ont amené la Ville à payer trois ou quatre fois le prix de l'évaluation des terrains sur lesquels elle veut aménager le parc industriel Armand-Viau.

Les problèmes de Québec ont commencé à la création de la Communauté urbaine de Québec (CUQ). Québec a alors « perdu les outils nécessaires à son développement » et ne pouvait plus créer d'autres parcs industriels. Pour créer le parc Métrobéc, Québec a utilisé une subtilité contenue dans sa charte, lui permettant d'établir des parcs d'affaires ou commerciaux, mais non des parcs industriels.

La Ville a fait des efforts pour redevenir maître de son développement et le 17 juin 1988 elle obtenait le droit d'acquérir, de mettre en réserve ou d'exproprier des terrains pour fins industrielles.

Ce n'est que le 31 janvier 1989 par contre qu'elle eut le droit d'acquérir des terrains à ces fins, soit le jour de l'approbation par le ministre des Affaires municipales, d'un règlement municipal de Québec décrétant l'acquisition d'immeubles et la constitution d'un fonds de \$15 millions.

M. Pelletier dit que la Ville a dû refuser des offres de vente de M. Yvon Bordeleau, représentant du Groupe 7B inc. à deux reprises parce qu'elle n'avait pas les pouvoirs d'acquérir des terrains pour fins industrielles.

En août 1988, Québec avait ac-

quis ce pouvoir et elle accepta l'offre du Groupe 7B à \$1 du p.c. Cette décision permettait à la Ville « de freiner la hausse du prix » des terrains dans le secteur et d'acquérir au même prix ceux d'une autre compagnie, Fixobec.

Puis M. Pelletier de présenter plusieurs transactions qui ont eu lieu dans ce secteur ainsi que dans le parc Métrobéc pour conclure qu'« autant les acheteurs que les vendeurs ne se sont pas fiés aux évaluations de la CUQ, le rôle d'évaluation de cette dernière n'étant pas en réalité un facteur déterminant des prix de vente ».

Ça n'explique pas tout

Commentant les propos de M. Pelletier, le chef du Rassemblement populaire, Me Jean-Paul L'Allier, a laissé entendre que tout cela n'explique pas que le Groupe 7B ait payé des terrains \$0.15 le pied carré en mai 1986 (alors que le schéma d'aménagement de la CUQ avait déjà donné une vocation industrielle aux dits terrains) et que la Ville les paie \$1 le p.c. Comme ça n'explique pas qu'en mai 1988 Welsh Cable Vision vend pour \$0.31 le p.c. à Fixobec des terrains que la Ville va acheter \$1 du p.c. moins d'un an après.

Et si certains terrains se sont vendus à \$1 et jusqu'à \$4.25 le p.c., M. L'Allier fait voir qu'il s'agit dans ces cas de petits terrains situés au bord des rues, ce qui leur donne plus de valeur que ceux achetés par la Ville. Et la CUQ en tient compte dans son évaluation qu'elle rajuste toujours selon le marché.

Enfin, dit-il, si M. Pelletier trouve que l'évaluation de la CUQ ne correspond pas au prix du marché, alors pourquoi ne l'a-t-elle pas contestée afin de percevoir des taxes selon la valeur réelle?



Le petit Cesar Augusto est devenu le roi de cette fête qui marque légalement du sceau de l'Etat la reconnaissance du statut de « citoyen canadien ». Ses parents, Aida Margarita Marquez-Cruz et Cesar Antonio Carrillo-Salvador, ont fui le Salvador il y a plus de huit ans pour séjourner les quatre années suivantes au Mexique avant d'émigrer au Canada. A gauche, le maire Ralph Mercier.

À Charlesbourg, quatorze immigrants reçoivent le statut de citoyens canadiens

Cesar Augusto Carrillo-Marquez, 6 ans, Salvadorien d'origine, né au Mexique, était l'un des 14 immigrants qui recevaient hier le statut de citoyens canadiens.

par ANDRÉ DIONNE
LE SOLEIL

La cour fédérale de la citoyenneté canadienne, section de Québec, s'était déplacée hier à l'hôtel de ville de Charlesbourg pour la solennelle prestation du serment d'allégeance et de fidélité à la Reine du Canada, Elizabeth II.

Ils sont originaires pour la plupart du Salvador, les trois autres de la Grèce, du Vietnam et de l'Égypte. Un quinzième ressortissant, français d'origine, ne s'est pas présenté.

Cette célébration avait été organisée dans le cadre de la semaine nationale de la Citoyenneté (du 16 au 22 avril). De semblables prestations de serment se sont déroulées un peu partout à travers le Canada dans le cadre de cette semaine.

Le petit Cesar Augusto est devenu en quelque sorte le roi de cette fête, qui, malgré son caractère symbolique, marque légalement du sceau de l'Etat la reconnaissance du statut de « citoyen canadien ».

Ses parents, Aida Margarita Marquez-Cruz et Cesar Antonio Carrillo-Salvador, ont fui leur pays il y a plus de huit ans pour séjourner les quatre années suivantes au Mexique avant d'émigrer au Canada.

Ils étaient tous deux typographes de métier dans un journal de la capitale, San Salvador, ont-ils confié au cours d'un bref

entretien.

Un groupe de cinq autres immigrants citoyens étaient aussi d'origine salvadorienne, membres

d'une même famille, les Zuleta-de Leon. Le couple Sosa et Mme Alicia Morales étaient les autres ressortissants du Salvador.

M. Emmanuel Ninos est d'origine grecque, Mohamed Ahmed Aly, Égyptien, et Duc Thang Nguyen, Vietnamien.

La GRC sera appelée à enquêter

Un homme d'affaires en faillite a détruit des documents légaux

Le Séquestre officiel demandera au cours des prochains jours à la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) d'enquêter sur la destruction de documents légaux et de livres comptables par un homme d'affaires en faillite, M. Gilles Côté, de Charlesbourg.

par PIERRE MARTEL
LE SOLEIL

C'est ce que le représentant du Séquestre officiel, M. André Murtha, a indiqué hier après-midi lors de l'assemblée des créanciers à la faillite personnelle de M. Côté et de ses quatre compagnies, soient Les Placements Investi-Parts Inc., Immeuble Royale Courtier Inc., Credit Trans-Continent et Immeuble Royale G.C. Inc.

Appelé à expliquer son geste à des créanciers, M. Côté a déclaré: « Quand j'ai reçu les pétitions de faillite, en février, ça m'a découragé pas mal. Cela m'a rendu dépressif. Un bon soir, j'ai fait brûler tous mes documents dans le foyer », a-t-il dit.

Selon les chiffres fournis par le syndic André Champagne, il semble bien que les créanciers aient peu de chances de récupérer quoi que soit. Ainsi, dans la faillite personnelle de Gilles Côté, le passif serait de \$2,386,000 alors que l'actif (un immeuble lourdement hypothéqué) est évalué à

\$525,000. Dans celle de Les Placements Investi-Parts Inc., le passif est de \$62,002 alors qu'il n'y a aucun actif. Immeuble Royale G.C. Inc. présente un passif de \$45,000 et aucun actif. Une troisième entreprise, Immeuble Royale Courtier Inc., aurait un passif de \$270,000 et un actif de \$40,000. Enfin, Credit Trans-Continent présente un passif de \$12,600 et aucun élément d'actif.

Tragi-comique

A plusieurs reprises, les réponses de M. Côté ont soulevé des rires chez la trentaine de créanciers présents.

Entre autres, ce fut un éclat de rire général lorsque le failli devait déclarer qu'il était un expert en financement. Autre éclat de rire lorsqu'il a confirmé son intention, en décembre 1988, de créer une école pour former des gens d'affaires.

A maintes occasions, M. Côté a répondu qu'il ne se rappelait pas très bien de certaines choses. Attitude qui a amené la réflexion suivante: « Une partie de sa mémoire

a été brûlée en même temps que ses livres. »

Autre moment tragi-comique lorsque l'homme d'affaires a dû expliquer comment il avait dépensé \$50,000 sur sa carte American Express. Entre autres, M. Côté a révélé qu'il avait acheté un appareil de photocopie. Cette dépense de \$8,000 a été payée avec la carte. Il y a quelques semaines, il est allé se reposer en Floride. « Je suis parti avec \$90 dans mes poches. C'est tout ce que je possédais », dira-t-il. Mais, pressé de questions, il finit par avouer que, lors de ce voyage, il a mis de \$4 à \$5,000 sur sa carte American Express.

L'Aide juridique ayant refusé de lui payer les services d'un avocat, M. Côté a expliqué à un créancier que son procureur, Me Jean-Paul Anglehart, sera payé lorsqu'il recommencera à faire de l'argent. « Comment allez-vous faire pour payer les \$4 que l'on va vous réclamer après l'assemblée pour votre stationnement? ». « Je vais les lui prêter », de lancer Me Anglehart.

L'homme d'affaires de Charlesbourg n'en est pas à sa première faillite. En effet, en 1985, il en a fait une dont le déficit a été d'environ \$225,000.

Pelletier: « L'Allier dit des conneries »

« C'est de la politique partisane, c'est de la bouillie pour les chats faite par des gens qui ne connaissent rien, y compris le chef du Rassemblement populaire, M. Jean-Paul L'Allier. »

Le maire de Québec, M. Jean Pelletier, s'est permis une charge à fond de train, hier après-midi, contre le Rassemblement populaire et surtout son chef dont il dit: « J'ai beaucoup d'estime pour lui mais qu'il ne me donne pas trop d'occasions de la perdre! »

M. Pelletier donnait une conférence de presse pour expliquer pourquoi la Ville avait payé des terrains 3.8 fois plus que la valeur établie par le service d'évaluation de la CUQ et d'autres \$3.4 millions, 11 mois après qu'une compagnie les eut achetés pour \$864,000. Ces terrains sont situés à Neufchâtel et formeront une partie du futur parc industriel Armand-Viau.

Le maire s'en est pris aussi au directeur du service d'évaluation de la CUQ, M. André Saint-Arnaud, qui aurait dû s'abstenir de se mêler à un dossier politique, surtout que « j'ai des doutes quant à la pureté de son travail ». M. Saint-Arnaud a été « très imprudent » et « quand on habite une maison de verre on ne lance pas de pierres ».

M. Pelletier, en grande forme et n'ayant pas l'air d'un politicien au bord de la retraite, n'est pas allé jusqu'à dire que l'évaluation de la CUQ ne vaut rien, mais la qualité du travail l'agace à un point tel que dans le budget de la ville il y a un montant de \$75,000 en prévision de recherches à faire sur la justesse des évaluations apparaissant au rôle élaboré par la CUQ...

La campagne électorale étant à toutes fins utiles commencée, le

maire s'en est donné à coeur joie dans ses attaques envers celui qui aspire à lui succéder, M. L'Allier. Celui-ci parle sans connaître ses dossiers et « oui, il a dit des conneries » dans l'affaire du parc Armand-Viau.

Enfin, le maire sortant a ajouté que M. L'Allier a « malheureusement, désespérément » soif de pouvoir et de sécurité personnelle au point qu'il est prêt à faire n'importe quoi: il a voulu diriger LE SOLEIL, LE DEVOIR, l'INRS, il a voulu être président de Radio-Québec, recteur de l'université Laval. Maintenant il veut être maire de Québec...

Avec le tremblement de terre du Saguenay

Les nouvelles générations ont pris conscience du danger

VICTORIA, Colombie-Britannique — Le tremblement de terre du Saguenay, le mouton noir des séismes au Québec, est venu rappeler aux nouvelles générations, celles qui n'ont pas connu le séisme de 1925, qu'elles habitent une région où les séismes peuvent être graves.

par CLAUDE TESSIER
envoyé spécial du SOLEIL

C'est ce qu'a déclaré au SOLEIL un ex-professeur de géophysique et sismologue de l'université Laval, aujourd'hui consultant à Boston pour la Weston Geophysical. M. Gabriel Leblanc, qui participe à la réunion des sismologues à Victoria.

« Il n'est pas besoin d'être à

San Francisco, à Los Angeles ou sur la faille San Andrea pour croire aux tremblements de terre de magnitude six et plus. Contrairement à la côte Ouest, les tremblements de terre sur la côte Est de l'Amérique ont une amplitude qui se fait ressentir beaucoup plus loin, tout en restant aussi potentiellement dévastateurs. »

En sismologie, il y a une grande loi qu'il ne faut pas oublier, dit M. Leblanc: là où vous avez des tremblements de terre, il y en aura

encore d'aussi grands et plus grands encore. Si vous êtes dans une zone absolument calme, cela ne veut pas dire que vous êtes plus en sécurité.

« Dans l'avenir, pour être logique et prudent en matière de séisme, il faudra regarder ailleurs au Québec et en Ontario où tout aussi peut arriver », dit M. Leblanc en pensant au tremblement de terre du Saguenay, celui qu'il qualifie de mouton noir.

M. Leblanc a contribué à la fin des années 1960 et dans les années 1970 à la création et au développement du réseau sismique de la région de Charlevoix. Comme ancien professeur à l'univer-

sité Laval et à l'emploi pendant quelques années de la division de la physique du globe d'Ottawa, M. Leblanc a expliqué, hier, que les sismologues en étaient arrivés à croire que les tremblements de terre se limitaient à une zone de 40 sur 80 kilomètres dans le Saint-Laurent à la hauteur de Charlevoix.

« Après 15 ans de travail méticuleux, nous sommes obligés de retourner à la première page », dit-il.

Pour M. Leblanc, la question à laquelle doivent répondre les sismologues est celle-ci: doit-on s'attendre à d'autres tremblements de terre d'intensité aussi grande que

celle du tremblement de terre de novembre et où? Il faut surtout qu'on quantifie les probabilités.

Il fait remarquer que le séisme du Saguenay n'a pas fait de grands dommages matériels parce qu'il a eu lieu dans une région peu habitée mais qui sait pour ailleurs. Sans vouloir être alarmiste, M. Leblanc dit qu'il faut voir les choses en face. Parmi elles, il y a cette heureuse constatation que les codes de construction élaborés, depuis 20 ans n'étaient pas au-delà de la réalité des faits. Il devrait néanmoins y avoir un dialogue plus serré entre les architectes, les sismologues et les ingénieurs civils.

LA BARETTE

LA BARETTE CINQ RANGS \$16.
LA BARETTE TROIS RANGS \$12.
Marine, noir, mauve, fuchsia,
ivoire, rouge, jaune, vert.



Norman

VOIR P. 7

La parité salariale avec Havre-Saint-Pierre recherchée

Les débardeurs de Natashquan exigent plus d'argent

Les débardeurs de Natashquan obtiendront la parité salariale avec leurs confrères de Havre-Saint-Pierre ou Relais Nordik verra qu'on se chauffe de bois sec au pays de Gilles Vigneault.

par MARC SAINT-PIERRE
LE SOLEIL

Ce sont là les propos exprimés par le négociateur de l'Association des débardeurs de Natashquan, Jacques Landry, au cours d'une entrevue accordée au SOLEIL, hier.

Le mouvement de revendication enclanché à Natashquan a l'appui des débardeurs du port voisin de Baie-Johan-Beetz. De l'avis de M. Landry, il va faire tache d'huile dans l'ensemble des ports de la Basse-Côte-Nord.

Natashquan compte une dizaine de débardeurs qui sont assignés à la manutention du fret

transporté par l'entreprise de navigation Relais Nordik. Au terme d'un contrat gouvernemental, Relais Nordik assume à compter de Rimouski, Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre la desserte des villages des Moyenne et Basse-Côte-Nord non reliés au réseau routier québécois, de Baie-Johan-Beetz à Blanc-Sablon. C'est-à-dire que l'entreprise, membre du Groupe Desgagnés, y achemine d'avril à janvier l'essentiel des denrées dont cette population isolée a besoin.

Les débardeurs de Natashquan gagnent \$6.50 l'heure; ceux du Havre-Saint-Pierre, \$15.44.

Il y a plus: « Pas de temps supplémentaire pour les débardeurs

d'ici; 4% de vacances sans plus; pas de congés fériés. A Havre-Saint-Pierre, c'est par exemple temps double pour l'heure des repas et pour les 11 congés fériés; c'est aussi 7% de vacances », a résumé M. Landry.

« C'est une discrimination et une exploitation inacceptable », a-t-il commenté.

Mise-en-demeure

Lundi, les débardeurs de Natashquan ont fait parvenir au grand patron de Relais Nordik, Louis-Marie Beaulieu, un télégramme réclamant un alignement de leurs conditions salariales et de travail sur celles de leurs homologues de Havre-Saint-Pierre. Sans quoi, ils s'opposeraient au chargement et au déchargement du « Nordik Express », le navire de la desserte.

Pour toute réponse, les débardeurs ont reçu une mise en demeure les avisant de ne pas nuire aux opérations de Relais Nordik ni de saboter quoi que ce soit, a dit le négociateur en substances.

Les opérations de déchargement du navire ont toutefois été retardées pendant deux bonnes heures par une manifestation, hier soir, à Natashquan. C'est l'équipage du navire qui a dû procéder à cette manœuvre.

« S'il n'y a pas de négociation, les débardeurs demanderont l'accréditation syndicale » a affirmé M. Landry.

À Havre-Saint-Pierre et à Sept-Îles, les débardeurs sont syndiqués Métallos.

S'il n'y a pas d'indication ferme que les débardeurs de la Basse-Côte-Nord suivront le mouvement, il demeure que la municipalité de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent, regroupant les localités de la Basse-Côte-Nord, a donné son appui au mouvement de Natashquan. La municipalité a expédié à Relais Nordik un télégramme au ton très ferme qui s'aligne sur les mêmes revendications. La Chambre de commerce de la région a également formulé son appui.

« Nous avons déclenché le mouvement. Nous avons l'appui

de tout le monde. Nous continuerons jusqu'à ce que la situation soit réglée », a conclu M. Landry.

Relais Nordik

Chez Relais Nordik, le pdg Beaulieu a haussé les épaules. Pour lui, il est clair que le mouvement est le fait d'une poignée de citoyens de Natashquan.

« Mon bateau va transporter son fret et ses passagers. Sinon, ils (Natashquan) utiliseront l'avion et paieront les tarifs qu'il implique. Ce sont eux qui seront pénalisés », a-t-il dit.

De l'avis de M. Beaulieu, le tra-

vail des débardeurs de Natashquan et de la région en général n'a pas de commune mesure avec celui de leurs confrères, par exemple, des ports de Sept-Îles et Rimouski. Le tonnage manutentionné par heure travaillée le prouve hors de tout doute.

Autre particularité, les débardeurs de la région isolée ont moins de formation et viennent d'abord se chercher un revenu d'appoint sur les quais. « Nous n'en avons pas réellement besoin. C'est notre contribution sociale à la région », a-t-il ajouté.

Total, estime le grand patron de Relais Nordik, il n'y a pas de discrimination. Au chapitre du salaire, M. Beaulieu a notamment souligné que les débardeurs étaient payés au salaire minimum du temps de Logistec, il n'y a pas si longtemps. « J'ai haussé ce salaire. Je ne dis pas qu'il n'y a pas place à l'amélioration. Mais certes pas dans la marge qu'on exige », a noté M. Beaulieu.

Le pdg perçoit comme un ultimatum les demandes qui sont tombées sur son bureau en début de semaine. « Je n'embarque pas dans ça », a-t-il conclu.

Projet d'Alumax

La MRC de Portneuf appuie la demande de modifier le zonage

CAP-SANTÉ — La MRC de Portneuf va appuyer la demande de Deschambault voulant que soit modifié le zonage des terrains de l'emplacement industriel où Alumax envisage de s'établir.

DOMINIC HARDY
collaboration spéciale

La résolution a été adoptée à l'unanimité en milieu de semaine, lors de la réunion du Conseil des représentants de la MRC. Auparavant, le conseil a en outre approuvé une « procédure de modification du schéma d'aménagement. » Cette procédure devrait permettre que le schéma d'aménagement puisse être rapidement modifié, dans le but de répondre à l'effervescence qu'on appréhende sur le marché immobilier avec la venue d'Alumax et de d'autres projets industriels importants dans la région.

Pour ce faire, un nouveau comité consultatif a été créé. Ce comité doit être capable de se réunir rapidement et faire preuve de souplesse. Selon le maire de Saint-Basile paroisse, M. Laurier Gauthier, il faudra apprendre à réagir rapidement car l'implantation de l'aluminerie n'est plus qu'une question de mois.

(Alumax) va arriver », a expliqué M. Gauthier à ses homologues.

Au chapitre de l'évaluation, l'implantation de la nouvelle aluminerie représenterait une valeur imposable de \$300 millions, soit 25% de l'évaluation imposable actuellement pour tout le territoire de la MRC.

Le concours « Excellence au coeur de la Beauce » a désigné ses finalistes

SAINT-JOSEPH — Les finalistes au concours « Excellence au coeur de la Beauce » sont connus.

Il s'agit, dans la catégorie manufacturier, des entreprises Romoro 2000 ltée et Les Lainages Victor ltée, de Saint-Victor, et de Murox inc., de Saint-Joseph; dans le secteur commerce, des Agences Perreault inc. et de la Quincaillerie de Léry inc., de Beauceville; et dans le groupe des services, du Studio

de photographie « Quelque chose de différent », de Saint-Joseph, et du Parc de l'énergie inc., de Beauceville.

Le Groupement économique de Beauce-Centre inc. dévoilera les lauréats du concours demain soir à l'occasion d'un gala à Saint-Victor.

Grève des cols bleus à Rimouski

L'impasse persiste entre les deux parties

RIMOUSKI — L'impasse subsiste encore une fois de plus, entre la partie patronale et la partie syndicale, dans le conflit des cols bleus de la ville de Rimouski.

Une douzaine d'heures de négociations qui se sont déroulées à Québec, mercredi, au bureau du conciliateur, M. Roger Lecours, ne semblent pas avoir apporté les progrès espérés.

Les syndiqués se sont réunis, hier, en assemblée spéciale pour faire le point sur la situation.

Les 140 membres du Syndicat des travailleurs manuels de la ville sont en grève depuis des semaines.

Maintenant que la neige a fondu et que les Rimouskois ont commencé à s'habituer aux innombrables trous de la chaussée, d'autres inconvénients majeurs commencent à affliger les citoyens, notamment l'accumulation des ordures

ménagères le long des rues. La chose attribuable au fait que le Conseil sur les services essentiels a substantiellement réduit les heures d'accès au terrain d'enfouissement sanitaire, pour l'entrepreneur chargé de la cueillette qui ne peut plus suffire à la tâche.

Bien que les services d'eau et d'égout soient déjà sur place, dans toutes les nouvelles rues ouvertes l'automne dernier, on rapporte quelques cas isolés de propriétaires de nouvelles maisons qui attendent la fin du conflit pour se faire raccorder à ces services municipaux.

En dépit du conflit, le maire Philippe Michaud est retourné, mardi, sur sa propriété du sud des États-Unis où il avait passé trois semaines, en mars.

LA CSST JETTE L'ARGENT DES CONTRIBUABLES PAR LES FENÊTRES!

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) annonçait lundi qu'elle dépensera 500.000\$ en études pour un programme curatif et préventif consacré aux maux de dos chroniques: une aberration, car ces études existent déjà.

Depuis 3 ans, la présidente de la CSST, Mme Monique Jérôme Forget, a en main des résultats d'études qui démontrent hors de tout doute, avec recherches scientifiques à l'appui en milieu hospitalier, qu'il est possible d'économiser 70 millions de dollars et plus par année, en prodiguant des traitements chiropratiques aux personnes atteintes de maux de dos chroniques.

Ces recherches ont été menées à l'hôpital universitaire de Saskatoon, en Saskatchewan. Lors de cette étude, 71% des personnes atteintes de maux de dos chroniques sont retournées au travail après 3 semaines de traitements chiropratiques. Elles en étaient absentes depuis 7 ans.

À la demande de la CSST, en 1987, l'Association des

chiropraticiens du Québec a présenté à la Commission de la santé et de la sécurité du travail un projet d'étude visant à démontrer, avec des données québécoises cette fois, l'efficacité des soins chiropratiques dans le traitement des affections vertébrales chroniques.

Il en aurait alors coûté 500\$ par patient pour cette étude contre 5.000\$ actuellement (10 fois plus) pour celle proposée par Mme Jérôme Forget. D'une part, un budget de 50 000\$, de l'autre, celui de la CSST, 500 000\$ pour un échantillonnage similaire d'une centaine de patients.

Selon le Dr Giguère, président de l'Association, « De telles aberrations administratives sont inacceptables et privent la population de soins chiropratiques efficaces et économiques pour l'ensemble de la société. »

Le gouvernement doit reprendre la situation en main pour éviter qu'en l'absence de soins chiropratiques défrayés par l'État, on jette l'argent des contribuables par les fenêtres.



association
des
chiropraticiens
du
québec

Québec rejette les demandes syndicales du secteur public

Si le gouvernement acquiesçait aux demandes syndicales des employés du secteur public et parapublic, il entraînerait les Québécois vers un endettement accru, des hausses d'impôt de 30 % ou une augmentation de la taxe de vente de 9 à 16 %, estime le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

S'adressant hier, à Québec, aux membres de l'Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux du Québec, M. Johnson a rappelé que le coût des revendications des quelque 400,000 salariés de l'Etat varie entre \$1,8 et \$3 milliards pour la première année de la convention collective. « Nous offrons 4 % d'augmentation de salaire pour 1989 et ils en réclament 24,7 %. C'est tout un monde! », a-t-il déclaré.

« Pour bien comprendre l'ampleur de ces chiffres, a expliqué le ministre, il faut se souvenir qu'ajouter \$1 milliard de dépenses nécessiterait un financement équivalent à plus de 10 % de l'impôt des particuliers. » Le coût global de la rémunération des travailleurs du secteur public dépasse \$11 milliards par an, soit le tiers des dépenses de l'Etat.

Pour 1990 et 1991, le gouvernement promet des taux d'augmentation raisonnables aux syndiqués du secteur public. Les syndicats réclament pour leur part des augmentations variant entre 5 et 8 % pour les deux dernières années de la durée de la convention. Pour 1989, leur demande est plus importante (par exemple 22 % dans le cas des infirmières) car elle comporte pour plusieurs un rattrapage salarial.

Par ailleurs, le gouvernement québécois doute de la crédibilité des syndicats qui se présentent comme « les » défenseurs de la qualité des services publics. « Quant au nom de la qualité des services on réclame la diminution du temps de travail et l'augmentation de la rémunération, il y a incohérence et confusion des genres », a-t-il souligné.

M. Johnson est convaincu qu'un gouvernement responsable n'a pas le droit de verser ainsi dans la « fantaisie et l'irréalisme ».

Il espère que les discussions qui se poursuivent activement aux tables de négociation tiendront mieux compte de la réalité, dans la perspective d'un règlement d'ici l'été.

Le président du conseil a répété hier qu'il juge équitable, réaliste et conforme à ce qui est proposé dans le secteur privé l'offre de 4 % déposée l'an dernier par l'ex-président du Conseil du Trésor, M. Paul Gobeil.

La proposition avait alors été acceptée par les membres de la

FTQ et du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, mais rejetée par la majorité des travailleurs de l'Etat représentés par la CSN, la CEQ, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec et la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ).

Même s'il maintient que l'offre de 4 % pour 1989 est définitive, le président se dit sensible au sort des infirmières. « C'est un cas particulier. » M. Johnson n'est toutefois pas convaincu que la valorisation du rôle de l'infirmière et la solution à la pénurie de main-d'oeuvre passent nécessairement par une révision de la rémunération de base. Selon M. Johnson, il faut aussi examiner attentivement l'organisation du travail.



« Nous offrons 4 % d'augmentation de salaire pour 1989 et les employés en réclament 24,7 %. C'est tout un monde! », a déclaré le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson.



Alain BOUCHARD

En bas, dans la cour

Il était à la porte du SOLEIL, ce matin-là. Et vous l'avez peut-être déjà vu à d'autres portes, ailleurs dans la ville. Il distribue un trac qui s'intitule *REPRESSION A LA CANADIENNE*. C'est écrit, en haut de la page : URGENCE, URGENCE, URGENCE.

Et à la fin, il a ajouté, à la main : *Les services secrets veulent faire de moi un torchon, m'obligeant ainsi à crier ô (sic) secours!* Voilà. Au secours! C'est ce que crie toute sa lettre. C'est ce que crient tous ses propos. C'est ce que crie tout son être. Il m'a dit, derrière une tasse de thé, dans le mail Saint-Roch (alias mail Centre-Ville) : « Cette fois, je continue jusqu'à temps de crever... ou de gagner ».

Gagner quoi? Attendez un peu, c'est énorme. Faut que je démêle. Ou non, tiens : que je résume. Gagner la paix intérieure, voilà. Et ça, je ne suis pas sûr que ce soit une question de flics, de races, de boulot, de misères noires, pour faire un très mauvais jeu de mots. Car le type est Noir, faut que je vous dise. C'est peut-être même une question de choix, à la limite, je vais tenter d'y revenir plus loin, un de ces jours...

Il s'appelle Faustin Abraham Lubin. Haitien d'origine. Vous avez peut-être déjà vu ou entendu son nom dans les médias. Il a notamment poursuivi des policiers de Québec, tout récemment.

Ce qu'il dit, Faustin Abraham Lubin? Que tout le monde est contre lui, particulièrement la Gendarmerie royale du Canada et toutes les autres polices installées dans notre décor, à cause de ses opinions sur la politique haitienne; qu'il n'arrive pas à se dénicher un emploi parce qu'il y a un boycottage systématique organisé contre lui; que le « système » veut le rendre fou, bref.

Il m'a dit, entre autre choses, qu'aucun travailleur du SOLEIL ne s'était arrêté une seconde, ce matin-là, pour lui parler un brin de son problème. Ce qui l'a un peu déçu. Je le comprends. Je sais que pour lui, son problème est le plus gros de la terre. Il est possible, en tout cas, qu'il soit plus gros que ceux des travailleurs du SOLEIL; d'autant plus que, là comme ailleurs, tout est foncièrement une question de relativité et de subjectivité.

Silence de la presse Mais il est possible aussi que son problème ne soit pas plus gros que ceux des travailleurs du SOLEIL. Il y a des gens en instance de divorce, au SOLEIL. Il y a aussi des gens gravement malades. D'autres qui assistent à la morte lente d'être chers. Certains qui vont bientôt perdre leur emploi. Deux viennent de se suicider, tiens. Bref, ça se passe au SOLEIL exactement comme ça se passe dans toutes les entreprises de 500 travailleurs ou plus. Il y a de tout. Il y a toutes sortes de souffrances. Il n'y a pas que du monde insensible qui ne veut rien entendre de ce qu'un Noir désespéré a à raconter à 8 heures le matin. Même si c'est profondément pathétique.

Il me dit ensuite: « Être raciste, ce n'est pas dire qu'on est raciste. Ça, personne ne le dit. Être raciste, c'est de se dire non raciste et de l'être dans ses agissements ».

— C'est-à-dire? « Ne pas embaucher pour la couleur, notamment... » Je vois. Ou ça, par exemple: « Quand j'ai vu que les Blanches n'étaient pas capables d'aimer un Noir pour autre chose que l'exotisme sexuel, je suis allé en Afrique épouser une Sénégalaise », comme me disait Faustin, derrière la même tasse de thé?

La Sénégalaise, justement, il accuse le Canada de la bloquer à Dakar. De l'empêcher d'entrer au pays. « J'ai tout essayé pour travailler, qu'il dit encore. J'ai postulé du plus petit au plus gros. C'est bloqué partout. On me demande mon C.V. (curriculum vitae). Mais personne ne m'a jamais embauché. Donc, je n'ai rien à mettre dedans, à part mes études. Maintenant, j'y écris: la GRC m'empêche de travailler ».

Je ne dis pas que tout ça est faux. Pas du tout. Et je n'irai surtout pas appeler la GRC pour lui demander si c'est vrai. Même si c'était oui, elle ne me le dirait pas. Le nom le dit: services SECRETS!

Il a 38 ans, Faustin Abraham Lubin. Père de trois enfants québécois de 11, 5 et 4 ans, nés d'une mère blanche.

« Vous savez, même si vous me voyez seul dans la rue, il y a plein de gens qui me suivent tout le temps. Et ce sera la première fois qu'un nègre va remporter une victoire dans l'histoire de ce pays ».

Je suis en train d'écrire tout ça que le téléphone sonne. C'est lui qui est au bout de la ligne.

« Je voulais ajouter autre chose. Le silence de la presse fait aussi partie de cette grande répression. »

Je regarde par la fenêtre. Une vieille dame est en train de fouiller dans les poubelles, en bas, dans la cour. Je la vois souvent faire ça. Mais elle ne le sait pas. Elle vient justement dans cette cour parce que personne n'est sensé l'y apercevoir.

Tu vois, Faustin, certains Blancs ont aussi une dignité à sauver...

Les infirmières refusent toutes heures supplémentaires L'accessibilité aux services de santé susceptible d'être réduite ces jours-ci

L'accessibilité aux services de santé pourrait être réduite au cours des prochains jours, à la suite de la décision des 40,000 membres de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec de refuser toutes heures supplémentaires de travail à partir d'aujourd'hui, et ce, jusqu'à ce qu'elles obtiennent satisfaction dans leurs négociations avec le gouvernement.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Hier, l'Association des hôpitaux

du Québec (AHQ) ne pouvait prédire exactement les effets de ce premier moyen de pression. « Cela dépendra si les infirmières suivent massivement le mot d'or-

dre de leur syndicat », a indiqué hier au SOLEIL le porte-parole de l'AHQ, M. Michel Cléroux. La FIQ précisait de son côté avoir un appui massif de ses membres et que le taux de participation aux assemblées syndicales avait été de 35 %.

L'AHQ prévoit que ce sont les unités de soins spécialisés, qui sont susceptibles d'être le plus affectées, car on n'y retrouve du personnel infirmier plus spécialisé, donc difficilement remplaçable. « Au pis-aller, les hôpitaux auront à diminuer les admissions et à cesser de faire des interventions chirurgicales, de dire M. Cléroux. L'AHQ dit se fier sur le sens professionnel des infirmières pour éviter une telle situation.

L'AHQ déplore de plus que la FIQ recourt à des moyens de pression à un moment où les négociations vont bon train. La vice-présidente de la FIQ, Mme Hélène Braut croit pour sa part que les infirmières sont rendues en fin de course et qu'elles veulent parvenir à un règlement avec l'Etat d'ici l'été. L'arrêt des heures supplémentaires de travail est le premier d'une série de moyens de pression. En 1986-87, les infirmières ont réalisé plus de 40 % du temps supplémentaire payé dans le réseau de la santé, et ce, même si elles ne constituent que 20 % de la main-d'oeuvre.

Les employeurs tiennent à la gestion des fonds de retraite

MONTREAL (d'après PC) — Pour les employeurs, l'élément le plus irritant du projet de loi 116 sur les régimes complémentaires de retraite est apparemment celui qui oblige l'administrateur d'une entreprise à confier à une société de fiducie ou une compagnie d'assurances la gestion des fonds de retraite.

Aux yeux du ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, André Bourbeau, il s'agit pourtant là d'une proposition visant à assurer « un minimum de transparence dans la gestion des

fonds privés de retraite ». C'est sur cette question qu'a porté l'essentiel des débats menés hier par les quelque 200 participants au colloque organisé par l'Institut canadien de la retraite. L'actuaire André Dumouchel, de Domtar, a pour sa part déploré le fait que les grandes entreprises ne pourront plus gérer à l'interne les fonds de la caisse de retraite ce qui entraînera, estime-t-il, des coûts supplémentaires contre aucune garantie de rendements supplémentaires.

FÉDÉRATION DE L'INFORMATIQUE DU QUÉBEC
JOURNÉE DE L'INFORMATIQUE

La Fédération de l'informatique du Québec rappelle à ses membres, et au public en général, la tenue de la Journée de l'informatique du Québec le 25 avril 1989 au Centre municipal des congrès de Québec, à compter de 9 heures.

L'un des conférenciers invite est Monsieur Claude Cossette, Fondateur de Cossette-Communication, Professeur à la faculté des arts Université Laval.

Le titre de sa conférence sera: L'informatique vue par la haute-direction. Information et réservation: Madame Carole Giguère, Tel.: (418) 692-0248.

LESOLEIL
ABONNEMENT 647-3333
Extérieur: numéro sans frais 1-800-463-2362
Heures d'affaires: Lundi au vendredi: 7h à 17h30 Samedi et dimanche: 8h à 12h

POULIES À COURROIES
Gates
GDS Service d'urgence 24 heures
GENERAL BEARING SERVICES INC.
473, Dorchester Sud, Québec
Tel.: 529-9088
Fax: (418) 529-5654
1-800-463-2177

loto-québec Résultats

Tirage du 89/04/19

6/6	3	737 489,60\$
5/6 +	5	167 164,30\$
5/6	253	2 526,30\$
4/6	13 758	89,30\$
3/6	270 236	10,00\$

6 8 10 37 42 46

No complémentaire: 41

VENTES TOTALES: 16 931 017,00\$
PROCHAIN GROS LOT 89/04/22 (APPROXIMATIF): 2 200 000,00\$

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Atelier du tailleur
Distribution Jean Coulombe Inc.

Nous réparons et transformons les vêtements auxquels vous tenez tant...
Pour hommes, femmes et enfants.

Spécialité: cuir et fourrure
1 seul atelier: Place Laurier

Atelier du tailleur
mail ouest, sortie est 8 et 9
651-9729

BAYARD
Distribution Jean Coulombe Inc.

Parce que vous aimez l'élégance, nous confectionnons sur mesure des habits de grand luxe dans un assortiment de 400 échantillons de tissus (tissus Dormeuil, Noblet, Hield), taillés au laser pour une précision parfaite.

Et parce que vous aimez ce qui est personnalisé, nous y apposons votre nom à l'intérieur.

Livraison, 15 jours.

Également, des vêtements de griffes aussi renommées que Rodier, Aquascutum, Striwa, Skila.

BAYARD
Place Laurier
2e étage, corridor est de la Baie, 651-5959
Bayard est présenté en exclusivité à Québec par Jean Coulombe.

Les recteurs des universités craignent que le ministre des Finances ne les oublie

MONTREAL (PC) — Malgré l'appui manifeste du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claupe Ryan, malgré les déclarations sympathiques du premier ministre Robert Bourassa, malgré le renversement de l'opinion du monde des affaires en leur faveur, les recteurs des universités du Québec craignent plus que jamais que le ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque, ne livre pas la marchandise.

La marchandise, c'est \$190 millions, soit le manque à gagner des universités pour leur assurer un financement comparable à celui de l'Ontario.

Hier, au club Saint-Denis de la rue Shebrooke, ils ont invité les éditorialistes de Montréal et même de Québec pour les supplier d'intervenir. Car ils ont eu vent d'une rumeur selon laquelle le budget ne leur accorderait cette année que \$45 millions qui, ont-ils calculé, ne seraient même pas de l'argent neuf.

La rumeur vient aussi d'Ottawa: le ministre des Finances, M. Michael Wilson, pourrait tenter, dans son budget du 27 avril, de réduire son déficit en coupant

dans les transferts aux provinces pour les programmes dit « établis » qui servent justement au financement universitaire. Et comme Québec ne veut toujours pas augmenter les frais de scolarité, ils seront coincés.

Pourtant, leurs appuis sont nombreux et puissants. Les recteurs en ont produit hier la liste: l'automne dernier, la Chambre de commerce s'est déjà commise avec vigueur en faveur des universités. Ensuite, quelques 200 hommes d'affaires ont répondu à l'invitation de Claude Castonguay, le président de la Laurentienne et chancelier de l'Université de Montréal. Ils ont enjoint Robert Bourassa de bouger en dégelant les frais de scolarité.

Québec peut se préparer à exploiter d'autres rivières

Hydro signera de nouveaux contrats d'exportation

PORTLAND — Québec aura en poche d'ici un an ou deux les contrats d'exportation nécessaires au « harnachement » à coup de milliards de dollars d'une nouvelle rivière au nord de la province, Grande-Baleine. Dans un proche avenir, il pourrait même relouer du côté de trois autres rivières plus au sud si tout va pour le mieux avec ses ventes. Ou encore développer deux cours d'eau au Labrador.

par MICHEL CORBEIL
envoyé spécial du SOLEIL

neurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada, qui s'est clôturé hier à Portland, au Maine, M. Ciaccia révèle que les « projets spécifiques de compagnies (américaines) totalisent 5.200 mégawatts (MW) ». C'est toute la puissance disponible à la centrale LG-2, la plus grosse du réseau d'Hydro-Québec. Ce total ne tient pas compte des discussions pour vendre 2.000 MW à l'Ontario, ni de la signature d'une entente de 1.000 MW, la semaine prochaine, avec l'État de New-York.

Au moment où des rumeurs d'élections générales circulent, M. Ciaccia refuse prudemment de

prédire quelle part le Québec pourra aller chercher. Il s'en tient au plan de développement d'Hydro, qui parle de ventes possibles de 3.500 à 4.500 MW. Il se dit confiant d'y arriver « d'ici un an ou deux ».

Ce serait le signal du démarrage du projet Grande-Baleine, situé plus au nord encore que le complexe actuel sur la rivière La Grande. Si c'était 5.200 MW ? Il faut se tourner vers les rivières Nottaway, Broadback et Rupert (NBR), au sud de la Baie-James. Ou négocier avec Terre-Neuve pour placer des barrages sur les rivières Muskrat et Gull Island, au Labrador, répond-t-il.

Mme Hélène Connor-Lajambe, une économiste québécoise spécialisée dans ces questions, il a lancé : « Il faut être réaliste. En 1973, certains groupes refusaient le nucléaire et la Baie-James. Imaginez la production de 1.000 MW avec des chandeliers. J'espère que le but des environnementalistes n'est pas de stopper le développement. »

Mme Connor-Lajambe n'a guère été impressionnée par les arguments. « Je trouve déplorable que les Québécois soient obligés de venir au Maine pour se faire entendre. » Elle a réclamé une autre fois, comme bien d'autres, la tenue d'un débat national sur l'énergie. Comme cela se prépare en Ontario, ajoute-t-elle. Il n'y a que le Québec, soutient-elle, qui refuse de remettre en question l'option de la croissance sans fin.

Sans aller aussi loin que cela, plusieurs conférenciers des États de cette région ont profité de la réunion portant sur l'énergie et l'environnement pour plaider en faveur d'une utilisation plus efficace de l'énergie, le mot d'ordre du milieu de la décennie 1980, a dit l'un d'eux. Un commissaire à l'environnement du Rhode Island a soulevé le fait que les « importations (canadiennes) sont peut-être une solution », mais que les Américains devront aussi examiner ses impacts sur l'objectif d'auto-suffisance énergétique.

La crainte du nucléaire, la pollution du charbon des centrales thermiques et les besoins énergétiques énormes des Américains mettent de plus en plus à portée de la main la réalisation du projet Grande-Baleine, dont la mise en service est prévue pour 1998 par Hydro-Québec, fait savoir le ministre québécois de l'Énergie et des Ressources, M. John Ciaccia. Revenant du colloque sur l'énergie parrainé par les gouver-

Et l'environnement ?

Le ministre souligne n'avoir entendu à Portland que des arguments favorables à ses « méga-projets » hydro-électriques. Aux congressistes, il a minimisé les différends avec les Cris. Les Amérindiens ont émis un communiqué hier dénonçant les projets Grande-Baleine et NBR.

M. Ciaccia a aussi écarté de revers de la main la possibilité que le puissant lobby des écologistes américains puissent bloquer les projets. « Il fait voir les alternatives. Les problèmes environnementaux sont beaucoup plus sérieux avec les centrales nucléaires ou au charbon que l'impact visuel de lignes de transmission. »

Répondant aux critiques de

MUNICIPALITÉ DES MÉCHINS
APPEL D'OFFRES

PROJET NO. LM-89-001

La Municipalité des Méchins requiert des offres pour la construction d'un réservoir d'eau potable et de conduites d'aqueduc. Ces travaux seront exécutés dans la Municipalité des Méchins.

Documents disponibles:

Lieu de vente: Municipalité des Méchins
Bureau municipal
108, route des Fonds
Les Méchins, QC
G0J 1T0
Tel.: 1-418-729-3952

Prix: 100 \$ non remboursable par chèque visé ou mandat payable à La Municipalité des Méchins.

Lieu de consultation: Municipalité des Méchins
Bureau municipal
108, route des Fonds
Les Méchins, QC
G0J 1T0

Date limite de réception des soumissions: 4 mai 1989 à 17 heures.

Ouverture des soumissions:

Lieu: Salle A.F.E.A.S.
110, rue Pelletier
Les Méchins, QC

Date et heure: le 4 mai 1989 à 20 heures.

Dépôts de soumission:

Montant: 10% du montant de la soumission.

Forme: chèque officiel ou visé tiré sur une banque du Canada ou sur une caisse populaire ou un cautionnement de soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Municipalité des Méchins sont admises à soumissionner.

La Municipalité des Méchins ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Lynne Fortin
Secrétaire-trésorière

APPEL D'OFFRES

En sa capacité d'administrateur pour la Société Canadienne des Postes, Travaux Publics Canada recevra des SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Surveillant Administratif, Travaux Publics Canada, Chambre 204, 180, de la Cathédrale, RIMOUSKI (Québec) G5L 5H9 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus (Téléphone 722-3001).

SERVICES

Appel d'offres: 393-037-1

Pour la Société Canadienne des Postes - Service de nettoyage intérieur et extérieur, Édifice de la Société Canadienne des Postes, SAINTE-ANNE-DES-MONTS, Comté de Gaspé (Québec).

On peut aussi consulter le devis à notre bureau du Ministère à Québec et également au bureau de poste de SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Date limite: le jeudi 22 juin 1989.

Dépôt: aucun

Renseignements techniques: (418) 722-3006

Demande de documents: (418) 722-3001

INSTRUCTION

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Construction de Défense Canada **Défense Construction Canada**

DOSSIER: VR96310 La Citadelle, Québec (Québec)
Remplacer le système de distribution électrique, bâtiment C-3

DATE DE FERMETURE: Le MERCREDI 24 mai 1989

Les soumissions, sous pli cacheté, pour le(s) projet(s) indiqué(s) ci-haut, seront reçues jusqu'à 15 heures, heure locale, adressées à l'Administrateur, Finances et Admin., Travaux publics Canada, Gare maritime Champlain, 901, Cap-Diamant, bureau 266, 2e étage, Anse-au-Foulon, Québec (Québec) G1K 4K1.

Les intéressés pourront se procurer les documents de soumission en s'adressant à notre Service des plans à Ottawa à l'adresse suivante: Construction de Défense (1951) Limite, Immeuble Sir-Charles-Tupper, Promenade Riverside, allée 'A', 3e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0K3 (téléphone 613-998-9549, fax 613-998-1061 ou numéro du telex 053-3726/3727), et en déposant le montant indiqué.

Les plans, le devis et les documents de soumission peuvent être examinés aux bureaux de l'Association des entrepreneurs à Québec, Chicoutimi, Sainte-Foy, Trois-Rivières, Montréal, Jonquière notre bureau régional à Montréal ainsi qu'au bureau de Travaux publics Canada à Québec.

DÉPÔT POUR DOCUMENTS 100 \$
Les deux premiers ensembles seulement sont remboursables.

Canada

Travaux publics Canada **Public Works Canada**

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après adressées à l'Agent de Finances et de l'Administration, Travaux Publics - Canada, Chambre 204, 180 de la Cathédrale, Rimouski (Québec) G5L 5H9, seront reçues jusqu'à 15 h, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du Bureau de distribution des plans à l'adresse ci-haut mentionnée (téléphone 722-3000) sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Appel d'offres: 393-038-1
POUR PARCS - CANADA
Réparations de la route du littoral, CAP-DES-ROSIERS, Comté de Gaspé (Québec).

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux de l'Association de la Construction du Québec à Rimouski et Québec; à notre bureau du Ministère à Québec et également au bureau de poste de CAP-DES-ROSIERS.

Date limite: le jeudi 11 mai 1989.

Dépôt pour documents: 50 \$

Renseignements techniques: (418) 722-3003

Demande de documents: (418) 722-3001

INSTRUCTIONS

Le dépôt afferent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur Général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

Québec

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Le Ministère se réserve le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

PROJET # 303-071 - Construction de l'enclos des chimpanzés au Jardin zoologique du Québec. Circonscription électorale de Chauveau.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs généraux détenant la licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requisitionné les plans et devis à leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 21 avril 1989 par remise d'un montant de vingt dollars (20,00 \$) non remboursable soit en argent comptant, soit un chèque visé ou un mandat-poste fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service des immobilisations, 117, rue Saint-André, rez-de-chaussée, Québec (Québec) G1K 3Y3, (tél.: (418) 643-2210). Le bureau du Service des immobilisations est ouvert de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 15.000,00 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur émises en garantie par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de 7.500,00 \$.

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS
LE VENDREDI 5 MAI 1989 À 15 HEURES

La sous-ministre
Gisèle Desrochers

Québec

Transports Québec

APPELS D'OFFRES

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée), et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du projet.

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats
Ministère des Transports
700, boul. St-Cyrille Est
20^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y9
Tél.: (418) 644-8848

OU

Service des contrats
Ministère des Transports
255, boul. Crémazie Est
1^{er} étage
Montréal (Québec) H2M 1L5
Tél.: (514) 873-6061

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

Le sous-ministre,
Pierre Michaud, ing.

APPEL DE CANDIDATURES

Services professionnels reliés à la construction et aux sciences physiques

Catégorie: Génie

Spécialité: Voie

Projet no 1140-89-005 - Surveillance des travaux de construction d'un tronçon de 3,3 kilomètres de l'autoroute 70 à l'est de la route 175 jusqu'à la jonction avec la route 170, municipalité de Chicoutimi, circonscription électorale de Chicoutimi.

Seules les personnes physiques, les sociétés ou corporations ayant une place d'affaires dans les M.R.C. Le Domaine-du-Roy, Lac-St-Jean-Est, Manicouagan et Le Fjord-du-Saguenay et possédant les qualifications minimales requises décrites dans les documents d'appel d'offres sont admises à présenter une offre de services.

Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

Les intéressés peuvent obtenir les documents pertinents en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des Contrats
Ministère des Transports
700, boul. St-Cyrille Est
20^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y9
Tél.: (418) 644-8848

OU

Service des Contrats
Ministère des Transports
255, boul. Crémazie Est
1^{er} étage
Montréal (Québec) H2M 1L5
Tél.: (514) 873-6061

La réception des offres est faite au Service des contrats, 700, boul. St-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.

La réception des offres prendra fin le mardi 9 mai 1989 à 15h.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des offres reçues.

Le sous-ministre,
Pierre Michaud, ing.

APPEL D'OFFRES

LE MONT-SAINT-ANNE VEND SA TÉLÉCABINE!

PARC DU MONT-SAINT-ANNE

DISPOSITION DE LA TÉLÉCABINE
PROJET N° 89-100

Des soumissions cachetées seront reçues par la Société des établissements de plein air du Québec au Parc du Mont-Sainte-Anne pour:

La disposition de la télécabine comprenant le câble principal, les câbles de tension, l'entraînement, le système de tension, 84 cabines, les tours et le moteur principal. Les caractéristiques techniques sont incluses dans un devis explicatif. La vente est faite sans garantie aucune.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 21 avril prochain au bureau des services administratifs du Parc du Mont-Sainte-Anne à l'adresse suivante: Parc du Mont-Sainte-Anne
Route 138, via 360, C.P. 400
Beaupré (Québec) G0A 1E0
Tél.: (418) 827-4561

La soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission à l'ordre de la Société des établissements de plein air du Québec au montant de 10% du montant total de la soumission ou d'un chèque visé au montant de 5% de la soumission totale également à l'ordre de la Société.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement le 25 mai 1989, à 15 h 00, au bureau des services administratifs du Parc du Mont-Sainte-Anne.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Le président et directeur général,
Michel Noël de Tilly

Société des établissements de plein air du Québec

Claude Ryan dépose son projet de réforme...

L'aide aux étudiants sera majorée de \$52 millions

Le projet de réforme de l'aide financière aux étudiants (système de prêts et bourses), déposé hier par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan, entraînera une hausse annuelle nette de \$52,3 millions ou 13 % du volume total de cette aide qui pourrait, par ailleurs, être accessible à 12,250 nouveaux bénéficiaires.

Textes de VINCENT CLICHE
LE SOLEIL

Le ministre a dit souhaiter, en conférence de presse, que les orientations gouvernementales en cette matière soient soumises à un large débat public. Ainsi, la commission parlementaire de l'éducation pourrait entendre les milieux intéressés au cours de l'automne; un projet de loi serait déposé au printemps et les nouvelles mesures devraient s'appliquer à compter de l'année académique 1990-1991.

Quant à d'éventuelles hausses des frais de scolarité dans les universités, qui pourraient venir annuler certains bénéfices de cette réforme, le ministre Ryan a refusé d'en parler pour le moment.

On sait que le Parti libéral du Québec, qui s'était engagé à «geler» ces frais durant son présent mandat, n'a cependant rien promis pour un renouvellement de mandat. Au contraire, un récent conseil général du PLQ a décidé d'ouvrir la discussion sur cette question.



M. Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Dans le dernier numéro de la revue «Forces», M. Ryan s'est même dit convaincu que la planche de salut du financement universitaire se trouvait dans une augmentation des droits de scolarité.

La réforme

En rendant public le document intitulé : L'aide financière aux étudiants dans les années 1990, M. Ryan a déclaré que la réforme, concoctée depuis deux ans dans les officines de son ministère, aura un impact substantiel et bien-faisant.

Ainsi l'augmentation du nombre de bénéficiaires sera de 20 %. De plus, 63,240 étudiants retireront une aide accrue. Pour

chacun de ces bénéficiaires, l'aide moyenne connaîtra une augmentation de \$915, dont plus de la moitié sous forme de bourse.

Les autres points forts de la réforme sont : réduction de la contribution exigée des parents, du conjoint et du candidat; mesure d'aide financière pour les étudiants universitaires à temps partiel; remise de 25 % de la dette contractée pendant les études de 2e et 3e cycles pour les étudiants qui complètent leurs études dans les délais normaux; augmentation des dépenses admises pour les enfants à charge; et création d'un comité d'appel pour l'examen de cas exigeant une attention parti-

culière.

Le ministre a indiqué que les améliorations touchaient principalement les étudiants qui n'habitent pas chez leurs parents, ceux qui ont des enfants à charge et ceux qui ont un conjoint.

Les \$52,3 millions

La mise en oeuvre de ces mesures entraînera une hausse nette de \$52,3 millions du volume total de l'aide financière à la disposition des étudiants pendant une année.

Une partie de ces sommes proviendra de crédits nouveaux; une autre partie proviendra toutefois d'ajustements (réductions) effectués à l'intérieur du régime. Parmi

ces «ajustements», citons : l'abolition de la prime hebdomadaire accordée au candidat ayant été sur le marché du travail, lorsque ce dernier réside chez ses parents; rétablissement de la contribution minimale pour l'étudiant qui arrive du marché du travail; resserrement du nombre maximal de sessions pour l'admissibilité à la bourse à chaque cycle d'études.

Le ministre espère ainsi recueillir \$5,5 millions.

L'évaluation de la réforme

Le ministre Ryan présente sa réforme comme des mesures visant à améliorer le programme actuel. Selon lui, en cette période

exigeante de redressement des finances publiques, il n'y a guère de place pour des mesures radicales novatrices.

Il estime qu'au plan des principes, les caractères essentiels du régime sont maintenus. D'une part, le gouvernement réaffirme sa politique voulant qu'aucune personne ne se voit interdire l'accès aux études supérieures en raison de l'insuffisance de ses ressources financières. D'autre part, le gouvernement considère que l'étudiant et, s'il y a lieu, ses parents ou son conjoint doivent demeurer les premiers responsables du financement de ses études.

Un effort financier nul, estime l'ANEEQ

L'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEEQ) se promet d'être très active au cours de la prochaine campagne électorale pour faire savoir au gouvernement libéral que sa réforme du régime d'aide financière aux étudiants est insuffisante.

Dans sa réponse au document déposé, hier, par le ministre Claude Ryan, l'ANEEQ constate cependant que le projet de réforme des prêts et bourses donne suite à plusieurs des revendications étudiantes.

Mais elle juge insuffisantes les mesures envisagées et considère que le gouvernement peut faire davantage pour élargir l'accès à l'éducation.

L'ANEEQ, qui avait présidé un mouvement de débrayage dans plusieurs cégeps, l'automne der-

nières, sur ces questions de prêts et bourses, fait remarquer que les améliorations projetées dans la réforme représentent un effort financier nul pour le gouvernement.

Progrès et élections

L'ANEEQ n'en appuie pas moins la plupart des mesures envisagées dans la réforme Ryan et estime avoir fait des gains importants, notamment par la réduction de la contribution financière exigée des parents.

L'association fait remarquer que la majorité des mesures gouvernementales sont directement issues des revendications étu-

diantes et elle estime que cela est significatif du rapport de forces que le mouvement étudiant est en mesure de déployer.

C'est ainsi que l'ANEEQ compte maintenir la pression et promouvoir d'être très active au cours de la prochaine campagne électorale pour faire valoir l'importance d'élargir l'accès à l'éducation et promouvoir ses revendications prioritaires : pas de hausse des frais de scolarité; aide accrue pour le transport des étudiants des régions éloignées et assouplissement des critères définissant la dépendance ou l'autonomie de l'étudiant face à ses parents.

Roulez Gagnant!



PASSEZ À L'ACTION.



Si c'est durabilité, qualité et maîtrise du véhicule que vous voulez, passez à l'action et choisissez les pneus radiaux ceinturés d'acier Yokohama. Les pneus quatre saisons Y370 et les pneus d'été Y360 et S707 vous donnent manœuvrabilité et assurance, même dans les conditions les plus difficiles.



ROULEZ EN MAÎTRE



L'INCROYABLE!

863, rte TRANS-CANADA, ST-DAVID, 833-9203

ÉLECTROLUX RABAIS DE 200 \$!

APPELÉZ-NOUS DÈS MAINTENANT

LA QUALITÉ ÉLECTROLUX À UN PRIX CORRESPONDANT À VOTRE BUDGET

ASPIRATEUR-CHARIOT "L.E. ÉLECTROLUX" POUR SEULEMENT 399 \$

PRIX DIRECT USINE
399 \$*

- Principales caractéristiques:
- Système bimoteur puissant
 - À la fois léger et résistant
 - Balai-moteur Omni-flo en "L" facile à manoeuvrer
 - Interrupteur au pied très pratique
 - Garantie complète de 2 ans

Plans de financement, si désiré. Principales cartes de crédit acceptées. + 15% frais de livraison et assurance.



DISCOVERY III

est l'aspirateur vertical le plus innovateur qui soit sur le marché.

Le Sidekick s'adapte au DISCOVERY III.

349 \$



Commandez dès aujourd'hui votre nouvel Electrolux et profitez de cette aubaine spectaculaire.

Appelez vendredi, entre 9 h et 21 h, et samedi, entre 9 h et 18 h.

BEAUCE
1-228-8011
BEAUPORT
667-3963
CAP-DE-LA-MADELEINE
(819) 375-1641
CHARLESBOURG
626-9526

LÉVIS
837-1254
MONTMAGNY
1-248-2043

QUÉBEC-EST
683-1945

SAINTE-FOY
683-8313
SHAWINIGAN
(819) 536-2539
THETFORD-MINES
1-338-8808
TROIS-RIVIÈRES
(819) 375-4766

F E M M E

ACTUELLE

Le Pantalon

TOUT COTON, TOUT CONFORT

DE COUPE IMPECCABLE, il donne un gout de liberté à la détente, insertions rayées à la taille. 8 à 18. Blanc, marine, taupe. Taille montée sur élastique à l'arrière \$36. Le deux plis à poche boutonnée \$38.

Norman



Bourassa se dit prêt à réintégrer Lincoln au Cabinet

RIVIÈRE-DU-LOUP — Le premier ministre Bourassa est maintenant prêt à réintégrer l'ancien ministre Clifford Lincoln au conseil des ministres. « J'ai regretté son départ et s'il est disposé à revenir au cabinet, je suis prêt à discuter avec lui, certainement », a-t-il déclaré, à Rivière-du-Loup, où il a entrepris, hier, une tournée de deux jours dans le Bas-Saint-Laurent.

par MICHEL DAVID
LE SOLEIL

« Je ne crois pas que c'est une situation normale d'avoir une communauté d'au-delà un demi-million de personnes qui n'a aucune représentation dans le gouvernement. Je crois que ça crée un malaise au sein du Québec », a-t-il ajouté.

Quant à savoir si M. Lincoln pourrait revenir avant les prochaines élections, le premier ministre a répondu : « Nous n'avons pas encore discuté de calendrier parce que M. Lincoln ne m'a pas encore manifesté clairement son intention de revenir. Il ne ferme pas la porte, mais il n'a pas encore manifesté son intention ».

M. Bourassa ne voit aucun empêchement à ce que M. Lincoln puisse de nouveau siéger au cabinet, moins de quatre mois après

avoir voté contre la loi 178 sur l'affichage commercial, qui constitue une position fondamentale de son gouvernement.

« Ce n'est pas la première fois qu'un ministre démissionne en votant contre une loi. Ça ne veut pas dire qu'à ce moment-là, il se retire définitivement de la vie politique », a expliqué M. Bourassa, soulignant que M. Lincoln n'a jamais demandé le retrait de la loi 178.

Le premier ministre a nié avoir conclu un « marché » avec M. Lincoln, en proposant de raccourcir la durée de la clause « nonobstant », bien qu'il s'agisse précisément de la condition que posait M. Lincoln, en décembre, pour appuyer la loi 178.

M. Bourassa a assuré que la clause « nonobstant » qui a été incluse serait maintenue dans la loi 101 pour une période de cinq ans,

comme il est prévu dans la Constitution canadienne. C'est seulement au bout de ces cinq années qu'elle pourrait être reconduite pour une période plus courte.

Rôlage électoral

Après la Gaspésie, c'est dans le Bas-Saint-Laurent que M. Bourassa a choisi de poursuivre la mise au point de sa machine électorale.

Au cégep de Rivière-du-Loup, où il inaugurerait l'Expo-science

pan-québécoise, le premier ministre a offert aux caméras de télévision du « nanane » comme on en sert seulement en campagne électorale.

Deux fillettes de Laval, Véronique Marin et Rachel Bigras, lui ont donné un cours sur le fonctionnement d'une centrale hydroélectrique à l'aide d'une maquette de la centrale de Beauharnois. « On nous avait prévenues. On a pratiqué longtemps », ont-elles reconnu d'emblée.

Un peu plus tard, M. Bourassa a remis un chèque de \$1,000 au club de natation des Loups-marins, dont il a accepté de présider la campagne de financement.

Selon le président de l'association libérale de Rivière-du-Loup, M. Paul Labrie, le signal d'activer la machine en vue d'élections en juin a été donnée, la semaine dernière, en Gaspésie. Il assure que la quasi-totalité de ses scrutateurs sont déjà choisis.

Autre signe : l'ingénieur Claude Liboiron, qui assurait la logistique de la tournée de M. Bourassa, en 1985, était sur les lieux. Il a expliqué qu'il s'agissait de voir à la formation des « éclaireurs » qui précèdent toujours le chef en campagne pour s'assurer que tout est prêt à son arrivée.

En soirée, M. Bourassa rencontrait les travailleurs d'élection et les jeunes libéraux de Rivière-du-Loup.

Clause nonobstant : le chef libéral s'attire les foudres de l'Opposition

C'est fort et clair que le premier ministre Robert Bourassa a envoyé, hier, à la communauté anglophone du Québec le signal que lui demandait, la veille, l'ex-ministre Clifford Lincoln dont le retour au conseil des ministres paraît plus probable et plus proche que jamais.

par ANDRÉ FERGUES
LE SOLEIL

Dans un geste que le chef de l'Opposition Guy Chevrette a qualifié

de dégueulasse, de machiavélique et de putasserie, M. Bourassa a non seulement répété qu'il était disposé à réexaminer les conditions d'emploi de la clause no-

nonobstant, mais il a plaidé pour que le recours à cette clause ne soit plus possible qu'à un vote des deux tiers de l'Assemblée nationale. « Ou est le péril? », a-t-il demandé.

Mercredi après-midi, parlant de cette clause, M. Lincoln déclarait qu'on devrait « peut-être trouver des moyens qui pourraient faire en sorte qu'elle soit plus

difficile à faire appliquer. Ce serait un bon signal à envoyer à la communauté anglophone ».

De plus, cette déclaration de M. Bourassa sur la clause nonobstant survenue au lendemain de la réunion du conseil des ministres où le premier ministre a lui-même suggéré de reporter à la semaine prochaine la décision d'adopter ou pas un règlement définissant le concept de nette prédominance du français dans l'affichage commercial.

« Sagesse politique »

Actuellement, il suffit d'un vote majoritaire des députés pour qu'une loi contenant une clause nonobstant s'applique malgré qu'elle soit contraire à certaines dispositions de la Charte des droits.

Selon M. Chevrette, M. Bourassa se trouve à « dire au Canada anglais : arrangez-vous donc pour qu'elle ne soit plus utilisable, la clause nonobstant ».

Déjà, la loi 178 n'a été passée que pour des motifs stratégiques », ajoute-t-il avant de lancer que M. Bourassa se montre maintenant « prêt à putasser » en troquant les droits d'une majorité pour ramener un ou deux anciens ministres au cabinet et se réconcilier les électeurs Anglo-Québécois, sa « clientèle captive ». M. Chevrette affirme qu'il s'agit là « d'une des gestes les plus dégueulasses que je n'ai jamais vus de la part d'un homme politique ».

Tout en la qualifiant d'essentielle pour la sécurité culturelle du Québec, le premier ministre avait déjà évoqué deux fois, depuis le début d'avril, la possibilité que les modalités d'application de la clause nonobstant soient revues après l'adoption de l'accord du lac Meech.

Hier, à l'Assemblée nationale, M. Bourassa est allé plus loin. Il s'agit de « sagesse politique », a-t-il dit.

« On sait fort bien qu'on exige les deux tiers de l'Assemblée nationale pour la nomination de toute une série de hauts fonctionnaires. Alors qu'on applique une clause qui — il faut dire les faits tels qu'ils sont — suspend les libertés individuelles (c'est ça la clause nonobstant), on ne pourrait pas considérer de demander les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale? »

M. Bourassa a aussi réaffirmé sa souplesse quant à la durée d'application d'une telle clause. « Que ce soit trois ans ou cinq ans, on peut l'examiner. » Lors de l'adoption de la loi 178, en décembre dernier, M. Lincoln avait tenté d'obtenir que la portée de la clause nonobstant soit limitée à deux ans plutôt qu'à cinq ans comme le prévoit la Constitution.

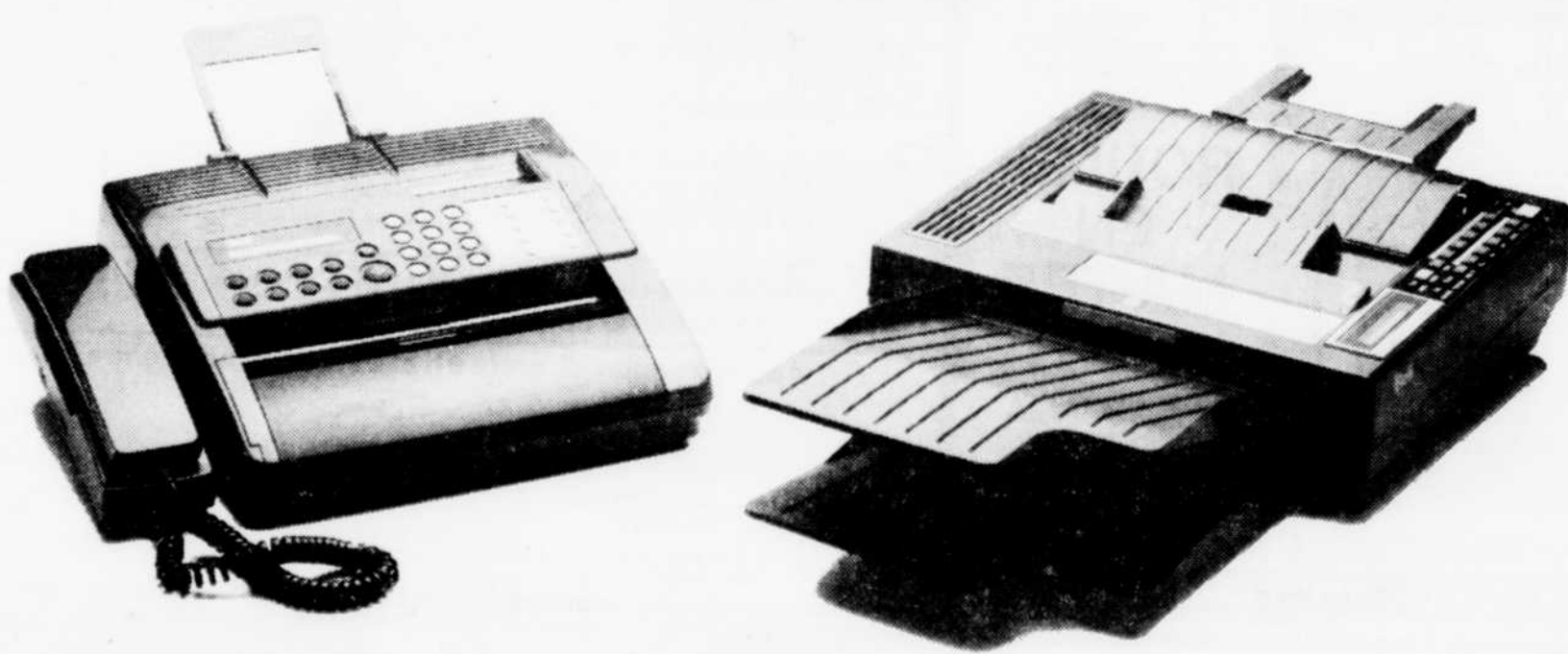
Le chef de l'Opposition rejette les arguments du premier ministre. M. Chevrette affirme que, si les nominations de certains hauts fonctionnaires doivent être votées aux deux tiers de l'Assemblée, c'est pour s'assurer leur neutralité politique mais que jamais, même pour une loi de grande importance, on ne prévoit qu'il faille plus de la majorité simple des votes des députés.

Exiger une majorité des deux tiers pour voter une clause nonobstant, « ça veut dire que la majorité n'aurait pas raison », et selon M. Chevrette, « c'est plus qu'un assouplissement, c'est de subordonner des droits ».

Pour sa part, le ministre responsable des affaires constitutionnelles, M. Gil Remillard, a reconnu qu'il n'avait jamais discuté avec M. Bourassa « ni avec aucun autre de mes collègues » de la possibilité que Québec accepte que les conditions d'utilisation de la clause nonobstant soient resserrées.

Pour y arriver, il faudrait modifier la Constitution et, auparavant, que l'accord du lac Meech soit ratifié par toutes les provinces, s'est contenté d'ajouter M. Remillard.

LE DERNIER CRI, MAIS PAS DU DERNIER VENU.



Les télécopieurs IMAGEFAX

Bell présente les appareils ImageFax™, des télécopieurs à l'image de l'excellence Bell. Des télécopieurs rapides, compacts et performants qui assurent des copies d'une lisibilité exemplaire.

S'inscrivant dans la tradition de fiabilité Bell, les appareils ImageFax sont assortis d'un service exclusif qui permet, par un simple appel téléphonique, de diagnostiquer l'origine de tout problème, qu'il s'agisse de l'appareil ou de la ligne de transmission, et d'intervenir promptement. Une autre façon pour Bell d'assurer votre tranquillité d'esprit.

Ces télécopieurs, Bell les offre à prix concurrentiels et vous propose des modalités de paiement avantageuses, dont le Contrat à tarifs fixes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les appareils ImageFax, il suffit de composer sans frais le 1 800 363-2919.

L'efficacité
passe par Bell™

Bell

La Cour suprême déboute 4 Québécois concernant des terres zonées agricoles

OTTAWA (PC) — La Cour suprême a donné raison hier à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans plusieurs causes impliquant le zonage agricole.

Le plus haut tribunal du pays a débouté quatre citoyens qui pensaient avoir des droits acquis sur des terres zonées agricoles lors de la promulgation de la Loi québécoise sur la protection du territoire agricole, le 9 novembre 1978.

L'article 101 de cette législation permet de soustraire un terrain des exigences de la loi s'il était utilisé à des fins autres qu'agricoles ou s'il faisait déjà l'objet d'un permis d'utilisation.

La Cour suprême a débouté un premier citoyen, Marcel Gauthier, en expliquant que cet article limitait les droits acquis à la portion du terrain effectivement utilisée. La promulgation de la Loi sur la protection du territoire agricole avait entraîné le zonage d'une partie du terrain que M. Gauthier avait commencé à développer à des fins résidentielles.

La Cour suprême a débouté un deuxième citoyen, M. Daniel-Joseph Venne, qui voulait faire reconnaître des droits acquis sur deux terrains dans la région de Saint-Hubert. M. Venne avait signé un contrat en 1977 prévoyant

l'achat des lots à raison de 84 versements. Ce n'est qu'au paiement complet de la somme, en 1982, que la firme Winzen Land devait lui transférer la propriété des terrains. Les lots ont cependant été zonés agricoles en 1978. En vertu de la loi, la vente de terres agricoles doit être autorisée par la Commission de protection du territoire agricole.

En déboutant M. Venne, la Cour suprême a donné raison à une personne qui s'était trouvée dans la même situation, Mme Madeleine Lebel. Mme Lebel faisait partie d'un groupe de 600 personnes qui avaient acheté des terrains à Saint-Hubert auprès de Winzen Land. Mais contrairement à M. Venne, elle désirait l'annulation des contrats et le remboursement des versements versés à Winzen Land. La Cour suprême a accueilli la requête de Mme Lebel et lui a permis de retourner en cour supérieure pour intenter un recours collectif contre Winzen Land.

La Cour suprême a débouté deux derniers citoyens, Réal Veilleux et Rémi Veilleux, au profit de la Commission de protection du territoire agricole. MM. Veilleux

alléguaient qu'ils avaient des droits acquis sur un terrain, et qu'ils pouvaient donc le vendre et y construire une résidence sans l'autorisation de la commission. M. Réal Veilleux avait vendu en juillet 1980 à M. Rémi Veilleux le terrain en question, sur lequel subsistaient les fondations d'une ancienne résidence. La Cour su-

prême a reconnu que le terrain avait déjà servi à des fins résidentielles, mais qu'il était à l'abandon lors de la promulgation de la loi.

Le juge Beetz a conclu que les Veilleux n'avaient pas de droits acquis, et qu'ils devaient se soumettre à la Loi sur la protection du territoire agricole.

En Bref

■ \$32 millions de plus à « Alternance travail-études »

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral fera une ponction de plus de \$32 millions au Fonds d'assurance-chômage pour aider les élèves des niveaux secondaire et post-secondaire à intégrer le marché du travail tout en poursuivant leurs études. « Non, ça ne me gêne pas du tout », a déclaré hier en conférence de presse le ministre d'État à la Jeunesse Jean Charest. Le ministre n'a-t-il pas peur que ces \$32 millions fassent l'objet d'une controverse? « Oui, ce sera un

problème controversé parce que c'est nouveau, s'est exclamé le ministre. Les partis d'opposition résistent au changement. Le Parti conservateur a été élu, lui, pour changer le monde. » Ces \$32 millions viendront presque quadrupler le budget actuel du programme fédéral « Alternance travail-études », qui consiste pour Ottawa à verser des subventions aux écoles, aux collèges et aux universités afin qu'ils mettent sur pied des programmes d'enseignement coopératif destinés à faciliter la transition des études au travail. Ces fonds nouveaux ne seront toutefois pas disponibles avant que le gouvernement Mulroney n'ait fait adopter sa réforme de l'assurance-chômage, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier, au plus tôt.

■ Retour du chargé d'affaires canadien en Iran

OTTAWA (AFP) — Le gouvernement du Canada a décidé de renvoyer à Téhéran son chargé d'affaires, Scott Mullin, qui avait été rappelé en consultation le 21 février à la suite de la condamnation à mort par l'ayatollah Khomeiny de l'écrivain Salman Rushdie, a annoncé hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mullin, qui regagnera l'Iran aujourd'hui, a été chargé de faire part au gouvernement iranien du caractère totalement inacceptable, pour le Canada, des menaces de mort proférées contre l'auteur des Versets Sataniques, a indiqué un porte-parole du secrétariat d'État, Mme Anne Frenette.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 80 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication. Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1281, boul. Charest Ouest, Québec, QC G1N 2C9

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
GAGNON, Claude Casse-croûte 500 emf. 500, boul. Rochette, bureau 109 Beauport	1 restaurant pour vendre	500, boul. Rochette, bureau 109 Beauport
MILLIARD, Jacques L'Étin' Celler 2 411, St-Vallier Ouest Québec	1 bar	411, St-Vallier Ouest Québec
DÉPANO 1117 INC. Dépano 1117 inc. 1117, du Pont St-Lambert- de-Lauzon	1 épicerie (demande amendée)	1117, du Pont St-Lambert- de-Lauzon
HÔTEL LORRAINE INC. Hôtel Lorraine inc. 400, rue St-Joseph Lauzon	Permis additionnel de 1 bar	400, rue St-Joseph Lauzon
LUPIEN, Simon Pub du Lac enr. 795, boul. du Lac Charlesbourg	1 taverne (danse et spectacles)	795, boul. du Lac Charlesbourg
2620-9932 QUÉBEC INC. Café le Bec Fin 151, St-Vallier Est Québec	1 restaurant pour vendre 1 bar sur terrasse	151, St-Vallier Est Québec
VAN DUONG ANH VO ET MINH HONG VO Restaurant Vietnamien Vo enregistré 4925, 1re Avenue Charlesbourg (Québec) G1H 2T6	Augmen- tation de capacité de (1) restaurant pour vendre	4925, 1re Avenue Charlesbourg

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec



Pierre
CHAMPAGNE

Le ridicule ne tue pas

Un dénommé « Monsieur Coherence » vient de m'expédier deux photocopies. La première indique les taux réclamés au gouvernement par le SPGQ (le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec) pour les frais de déplacement des professionnels; frais d'utilisation d'une automobile, repas, etc. La deuxième reproduit les frais payés par le SPGQ à ses délégués syndicaux lors de déplacements dans l'exercice de leurs fonctions. Il s'agit des mêmes personnes.

« Comme vous pouvez le constater, écrit M. Coherence, le SPGQ réclame du gouvernement du Québec \$0.33 du kilomètre pour l'utilisation d'une automobile alors qu'il n'accorde que \$0.31 du kilomètre à ses délégués syndicaux. De plus, il leur accorde un montant total de \$33 pour les frais de repas journaliers alors qu'il en réclame \$35 du gouvernement. Même chose pour l'allocation pour coucher chez un ami au lieu de coucher dans un établissement hôtelier; dans ce dernier cas, le SPGQ réclame de l'employeur \$35 par jour alors qu'il n'accorde que \$30 à ses délégués syndicaux. »

De continuer notre correspondant: « Il serait intéressant de voir le comité de négociations du SPGQ expliquer cette incohérence au gouvernement lors des négociations qui s'en viennent ».

Une forêt de 8,000 arbres

Huguette Grégoire signe un papier intéressant dans la dernière édition de la revue Raconte, le journal interne de la Régie de l'assurance automobile du Québec.

À la régie, écrit-elle, on estime à plus de 500 tonnes par année la quantité de papier récupérable dans ses bureaux.

Quand on songe qu'une tonne de papier équivaut à 15 arbres de moyenne dimension, la régie pourrait, en récupérant le papier, récupérer l'équivalent d'environ 8,000 arbres par année. Imaginez pour tout le gouvernement.

C'est dans cette optique que le Service des ressources matérielles a décidé de mettre sur pied un programme de recyclage du papier; celui-ci débutera en mai, dans les édifices suivant: 880 et 930, chemin Sainte-Foy et 1122, 1126, 1134, chemin Saint-Louis.

Chaque employé recevra un panier spécialement identifié pouvant être placé près de son bureau. Il n'aura qu'à y déposer le papier récupérable et à le verser ensuite dans les grosses poubelles de récupération placées sur tous les étages.

Tout le papier récupéré sans exception sera déchiqueté pour assurer le caractère confidentiel des documents.

Je n'avais pourtant pas l'intention de « faire les poubelles » de la régie. Il n'en reste pas moins que cet excellent exemple mériterait d'être suivi par toutes les autres régies et organismes du gouvernement de même que par tous les ministères. C'est un million d'arbres que l'on sauverait par année. A tout le moins, ce n'est pas tout à fait les terres du Séminaire, mais c'est une maudite grande forêt.

Paix sur la route

Un lecteur m'a téléphoné, cette semaine, pour savoir ce qui arrivait avec le concours « Paix sur la route » lancé par la Régie de l'assurance automobile, à la fin du mois de novembre dernier. Le tirage de ce concours devait se tenir le 15 mars.

Selon le chef du service de l'information de la régie, Daniel Gagnon, le tirage en question ne s'est fait que le 17 avril, soit au moment même où le lecteur m'appelait. Prémonition de sa part? Sans doute!

La régie, qui était associée dans cette promotion avec des intervenants majeurs (Chrysler, Banque Nationale, Labatt, Ultramar, Steinberg) faisait tirer une voiture, dix bons d'essence de \$1,000 et cinquante bons d'alimentation de \$100.

On ne connaîtra pas le nom des gagnants avant le 10 mai. Il faut d'abord vérifier si chacun a rempli toutes les conditions du concours.

Selon M. Gagnon, la régie aurait reçu, au bas mot, plus de 35,000 coupons-reponses.

Bonne Fête Ah! Ah!

Quatre anniversaires à souligner en fin de semaine. Celui du président de l'Assemblée nationale, Pierre Lorrain (1942), vendredi le 21; celui de Louise Harel, députée de Maisonneuve, (elle a un an de moins que moi) et de Ghislain Maltais (1944), député de Saguenay, samedi le 22; et celui de Georges Vaillancourt, député de Orford, dimanche le 23. M. Vaillancourt, né en 1923, est un des doyens de l'Assemblée nationale. Je crois que seul le député de Saint-Henri, Roma Hains, est plus âgé que lui.

Santé et Services sociaux

Le décret 400-89, publié dans la dernière édition de la Gazette officielle nous apprend que Paul-A. Lamarche, sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux, administrateur d'État II, a été nommé sous-ministre associé à ce même ministère, au même classement, au salaire annuel de \$91,500.

Le premier ministre ordonne aussi que M. Lamarche soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives mais sans autorisation préalable, des dépenses qu'il aura effectuées sous forme de dépenses de fonction, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de \$3,000.

Le radar de Saint-Sylvestre

On organise, pour le mois de juin, une réunion des anciens militaires et civils qui ont travaillé à la base de radar de Saint-Sylvestre. Ceux qui sont intéressés à obtenir des renseignements supplémentaires n'ont qu'à téléphoner à Henri Levasseur, à 877-3299.

Vérités et sourires

Le mot du jour est de Jacques Brel. Il a dit ou il a chanté: « Les bourgeois, c'est comme les cochons. Plus ça devient vieux, plus ça devient bêtes ».



PRIX UNIQUES, SERVICE UNIQUE... MEUBLES PASCAL N'A PAS D'ÉGAL POUR SES ELECTROMÉNAGERS!

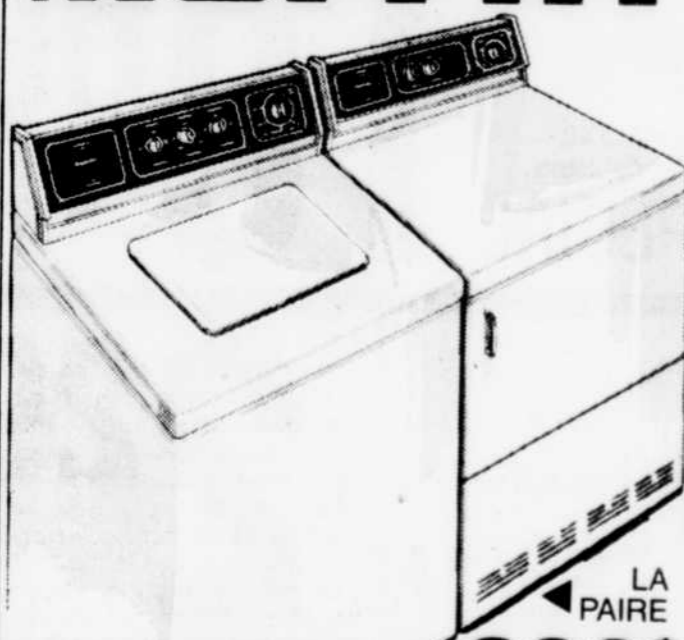


MOFFAT

29\$/4 GARANTIE

Pour 29\$, Pascal protégera votre appareil électroménager durant une période de 4 années complètes.

479\$



LA PAIRE **899\$**

ACHETEZ MAINTENANT 2 SUPER MODES D'ACHAT

CHOIX #1 PAS DE VERSEMENT COMPTANT #2 PAS DE VERSEMENT COMPTANT
3 août 1989 12,25%
D'INTERET ANNUEL

Pascal Place Laurier
2700, boul. Laurier
Ste-Foy, Québec 659-4816



La belle vie!

Mort du jeune Paré: un accélérateur serait à l'origine de l'incendie

L'incendie qui a coûté la vie au jeune Yan Paré le 1er mars dans le rang Sainte-Croix à Saint-Raymond a été causé par un accélérateur versé par son compagnon dans le poêle à bois d'un camp de fortune, pour attiser les flammes. Le gaz s'est répandu sur le plancher de bois et le feu a couru si vite que la victime, réveillée par des cris, est restée prisonnière au premier étage.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Voilà l'essentiel du témoignage rendu hier devant le commissaire aux incendies Cyrille Delage par le témoin principal du sinistre. L'adolescent de 13 ans a raconté qu'il s'était levé vers 7 h le matin, à la demande de son copain, pour raviver le feu dans l'ancien transformateur servant de poêle. Il s'est servi de combustible apporté au camp, à l'insu des parents.

« J'ai mis une bûche et du gaz.

Le feu est sorti de l'intérieur du poêle. J'ai crié à Yan. J'avais de l'essence sur les mains. J'ai lâché le bidon à terre et je suis sorti. En prenant la motoneige, j'ai aperçu Yan qui fracassait la vitre avec son sac de couchage. Il criait. Je suis allé chercher du secours », a raconté le témoin.

Les restes carbonisés de Yan Paré ont été retrouvés près de la porte avant du camp. Au moment de l'accident, Yan dormait sur un des matelas installés à l'étage. Une échelle lui servait d'escalier. Les deux amis s'étaient endormis vers 22 h 30, en laissant une flam-

me dans le poêle. A ce moment, selon le témoin, tout était correct.

Durant la nuit, Yan s'est levé et a jeté un peu de gaz dans le poêle. Son ami l'a vu faire et il affirme que si la flamme a monté, elle n'est pas sortie du poêle à ce moment. Puis, tout le monde s'est recouché. C'est à l'aube que les choses ont mal tourné.

Hier, le père de la victime, Gaston Paré, a précisé qu'à sa connaissance, c'était la seconde fois que les adolescents se servaient d'essence pour alimenter le feu. Mais après leur premier essai au campement, les jeunes avaient été avertis de ne plus chauffer le bois de cette façon. Le commissaire soumettra son rapport au coroner en chef, qui décidera s'il y a lieu d'émettre des recommandations sur cette tragédie.

Accusé de complot pour importer de la cocaïne Roger Fortier restera incarcéré au moins jusqu'à vendredi prochain

Le pilote de bateau accusé de complot pour importer une tonne de cocaïne restera incarcéré au moins jusqu'à vendredi prochain. Au moment prévu pour son enquête sur cautionnement, hier, Roger Fortier n'a en effet pas demandé à être remis en liberté.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Son nouvel avocat, Me Alain Morand, et le procureur de la Couronne, Me Pierre Lapointe, avaient convenu de reporter et l'enquête sur cautionnement et l'enquête préliminaire à cette date. Le juge Pierre Verdon a également donné son accord.

Vêtu d'une veste de cuir marron, l'individu de petite taille est demeuré calme dans la boîte des accusés. Visiblement, il avait été

mis au courant des intentions de son avocat.

Le pilote de 57 ans a été appréhendé lundi à son domicile de Saint-Ferréol-les-Neiges par des agents de la Sûreté du Québec qui le soupçonnent d'avoir comploté pour importer la cocaïne. Son appartenance à la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent lui aurait facilité la tâche dans ses démarches.

D'autres individus ont été arrêtés en même temps que lui. Il s'agit de son fils François, âgé de 24 ans, de Carlos Lombardo,

de Sainte-Foy, et de Pierre Malkassof. Ces derniers ont fait face à des accusations de possession et de trafic de cocaïne, mardi, à Montréal. Leur enquête sur cautionnement doit avoir lieu mercredi et il n'est pas exclu que leurs dossiers soient ensuite rapatriés à Québec.

Tentative de meurtre

Par ailleurs, François Fontaine, âgé de 23 ans, de Québec, a comparu, hier, notamment sous une accusation de tentative de meurtre sur la personne de M. Gaëtan Racine, de Charlesbourg. Son enquête sur cautionnement aura lieu cet après-midi.

L'individu fait également face à des accusations de tentative de vol d'une auto et de vol qualifié d'argent et de bijoux.



achat spécial samedi seulement

pierres de lave

en boîte de 8 lb
prix courant 3,96

SPÉCIAL

2⁴⁷

sacs à ordures

Catch All, ultra-résistants
dimension 26'' x 36''
Emballage de 40
(limite de 2 par client)

SPÉCIAL

3⁴⁹

assiettes en mousse

grandeur 9 pouces
paquet de 50
(limite de 2 par client)

SPÉCIAL

2/5⁰⁰

pantalons et chemises

de travail
chemises à manches longues, à
boutons-pression ou réguliers

p.m.g.tg., pantalons grandeurs 30 à 46
confection canadienne dans les couleurs
gris, vert et marine

prix courant 24,88

SPÉCIAL

18⁰⁰

pantalons

en coton ouaté
pour enfants de 2 à 3x
100% acrylique, choix de couleurs
garçons et filles

prix courant 3,93

SPÉCIAL

2²⁹

bellette de jardin

pour le jardinage
prix courant 43,96

SPÉCIAL

33⁹⁶



râteau à feuilles

en métal
prix courant 5,99

SPÉCIAL

2⁹⁹

Des bas prix...et tellement plus à découvrir!




5401, boul. des Galeries
Québec, Québec

Les galeries de la capitale

lundi-mardi-mercredi
9h30 à 17h30
jeudi-vendredi
9h30 à 21h
samedi
9h à 17h



LES GALERIES STE-ANNE

2960, boul. Ste-Anne
Giffard, Québec

lundi-mardi-mercredi
9h à 17h30
jeudi-vendredi
9h à 21h
samedi
9h à 17h



Les Galeries Chagnon

20, rte Trans-Canada Est
Lévis, Québec

lundi-mardi-mercredi
9h à 17h30
jeudi-vendredi
9h à 21h
samedi
9h à 17h